



vivendi

Information financière trimestrielle
Rapport financier et Etats
financiers condensés non audités
des neuf premiers mois
de l'exercice 2007

VIVENDI

Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 6 400 310 779,50 €

Siège Social : 42 avenue de Friedland – 75380 PARIS CEDEX 08

CHIFFRES CLES	5
I- RAPPORT FINANCIER DES NEUF PREMIERS MOIS DE L'EXERCICE 2007	6
1 EVENEMENTS SIGNIFICATIFS	6
1.1 ÉVENEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS AU COURS DES NEUF PREMIERS MOIS DE L'EXERCICE 2007	6
1.1.1 <i>Acquisitions/Cessions de sociétés consolidées</i>	<i>6</i>
1.1.2 <i>Acquisitions/Cessions d'investissements financiers</i>	<i>7</i>
1.1.3 <i>Autres</i>	<i>7</i>
1.2 ÉVENEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS DEPUIS LE 30 SEPTEMBRE 2007.....	8
1.3 OPERATIONS EN COURS AU 30 SEPTEMBRE 2007	8
2 RESULTATS	9
2.1 COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE ET COMPTE DE RESULTAT AJUSTE	9
<i>Troisième trimestre 2007</i>	<i>9</i>
<i>Neuf premiers mois de l'exercice 2007</i>	<i>10</i>
2.2 ANALYSE DES RESULTATS	10
2.3 PERSPECTIVES 2007	12
3 FLUX NETS DE TRESORERIE OPERATIONNELS (CFFO) ET FLUX NETS DE TRESORERIE OPERATIONNELS APRES INTERETS ET IMPOTS (CFAIT) ..	13
4 CHIFFRE D'AFFAIRES ET RESULTAT OPERATIONNEL AJUSTE PAR METIER	14
<i>Troisième trimestre 2007</i>	<i>14</i>
<i>Neuf premiers mois de l'exercice 2007</i>	<i>14</i>
<i>Commentaires sur le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel ajusté des métiers contrôlés</i>	<i>15</i>
5 TRESORERIE ET CAPITAUX	19
5.1 SYNTHÈSE DE L'ÉVOLUTION DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET.....	19
5.2 ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	20
6 DECLARATIONS PROSPECTIVES	21

II ETATS FINANCIERS CONDENSES DES NEUF PREMIERS MOIS DE L'EXERCICE 2007 (NON AUDITES)	22
COMPTE DE RESULTAT CONDENSE	22
BILAN CONDENSE	23
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONDENSES	24
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONDENSES	25
TABLEAU DES CHARGES ET PRODUITS COMPTABILISES	28
NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONDENSES	29
NOTE 1 PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION	29
1.1 COMPTES INTERMEDIAIRES.....	29
1.2 NOUVELLES NORMES ET INTERPRETATIONS IFRS APPLICABLES A COMPTER DU 1 ^{ER} JANVIER 2007.....	29
1.3 CHANGEMENTS DE PRESENTATION.....	29
NOTE 2 PRINCIPAUX MOUVEMENTS DE PERIMETRE	30
2.1 RAPPROCHEMENT INDUSTRIEL DES ACTIVITES DE TELEVISION PAYANTE EN FRANCE DU GROUPE CANAL+ ET DE TPS.....	30
2.2 ACQUISITION PAR MAROC TELECOM DE 51 % DU CAPITAL D'ONATEL (BURKINA FASO).....	33
2.3 ACQUISITION PAR MAROC TELECOM DE 51 % DU CAPITAL DE GABON TELECOM.....	33
2.4 ACQUISITION PAR UMG DES ACTIVITES D'EDITION MUSICALE DE BMG.....	33
2.5 ACQUISITION PAR SFR DES ACTIVITES TELEPHONIE FIXE ET ADSL DE TELE2 FRANCE.....	33
2.6 ACQUISITION PAR UMG DE SANCTUARY GROUP PLC.....	33
NOTE 3 INFORMATION SECTORIELLE	34
NOTE 4 CHARGES ET PRODUITS DES ACTIVITES FINANCIERES	35
4.1 COUT DU FINANCEMENT.....	35
4.2 PRODUITS PERÇUS DES INVESTISSEMENTS FINANCIERS.....	35
4.3 AUTRES CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS.....	36
NOTE 5 IMPOT	36
NOTE 6 RECONCILIATION DU RESULTAT NET, PART DU GROUPE AU RESULTAT NET AJUSTE	37
NOTE 7 RESULTAT PAR ACTION	37
NOTE 8 RETRAITEMENTS DU TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONDENSES	37
NOTE 9 OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET AUTRES ENGAGEMENTS	37
NOTE 10 LITIGES	38
NOTE 11 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	40

Chiffres clés

Données consolidées	Sur neuf mois au 30 septembre		Exercices clos le 31 décembre		
	2007	2006	2006	2005	2004
Chiffre d'affaires	15 643	14 499	20 044	19 484	17 883
Résultat opérationnel ajusté (EBITA) (a)	3 931	3 648	4 370	3 985	3 504
Résultat net, part du groupe	2 104	3 423	4 033	3 154	3 767
Résultat net ajusté (ANI) (a)	2 247	2 109	2 614	2 218	1 498
Endettement financier net (a)	5 662	4 054	4 344	3 768	4 724
Capitaux propres	21 989	21 492	21 864	21 608	18 092
Dont capitaux propres attribuables aux actionnaires de Vivendi SA	20 033	19 582	19 912	18 769	15 449
Flux nets de trésorerie opérationnels (CFFO) (a)	3 559	3 081	4 466	4 157	4 354
Investissements industriels, nets (capex, net) (b)	1 277	1 298	1 645	1 291	1 004
Investissements financiers	547	1 769	3 881	1 481	394
Désinvestissements financiers	(542)	(1 618)	(1 801)	(155)	(5 264)
Dividendes versés au titre de l'exercice précédent	1 387	1 152	1 152	689	-
Données par action					
Nombre d'actions moyen pondéré en circulation	1 157,7	1 152,9	1 153,4	1 149,6	1 144,4 (c)
Résultat net ajusté par action	1,94	1,83	2,27	1,93	1,31
Nombre d'actions en circulation à la fin de la période (hors titres d'autocontrôle)	1 162,6	1 154,2	1 155,7	1 151,0	1 144,9 (c)
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de Vivendi SA par action	17,23	16,97	17,23	16,31	13,49
Dividende versé au titre de l'exercice précédent par action	1,20	1,00	1,00	0,60	0,00

Données en millions d'euros, nombre d'actions en millions, données par action en euros.

- Vivendi considère que le résultat opérationnel ajusté (EBITA), le résultat net ajusté (ANI), l'endettement financier net et les flux nets de trésorerie opérationnels (CFFO), mesures à caractère non strictement comptable, sont des indicateurs pertinents des performances opérationnelles et financières du groupe. Chacun de ces indicateurs est défini dans le rapport financier des neuf premiers mois de l'exercice 2007 ou à défaut dans l'annexe aux états financiers condensés des neuf premiers mois de l'exercice 2007. Ils doivent être considérés comme une information complémentaire qui ne peut se substituer à toute autre mesure des performances opérationnelles et financières à caractère strictement comptable, telles que présentées dans les états financiers condensés et leurs notes annexes, ou citées dans le rapport financier. De plus, il convient de souligner que d'autres sociétés peuvent définir et calculer ces indicateurs de manière différente. Il se peut donc que les indicateurs utilisés par Vivendi ne puissent être directement comparés à ceux d'autres sociétés.
- Les investissements industriels, nets correspondent aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles, nettes des cessions.
- Y compris les actions nouvelles Vivendi à créer dans le cadre du remboursement de l'emprunt obligataire à échéance novembre 2005.

I- Rapport financier des neuf premiers mois de l'exercice 2007

Notes préliminaires :

Le présent rapport financier et les états financiers condensés non audités des neuf premiers mois de l'exercice 2007 ont été arrêtés par le Directoire du 13 novembre 2007, et présenté au Comité d'audit qui s'est réuni le même jour.

Le rapport financier des neuf premiers mois de l'exercice 2007 se lit en complément du rapport financier de l'exercice clos le 31 décembre 2006 tel qu'il figure dans le Document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 28 mars 2007 sous le numéro D.07-0240 (« Document de référence 2006 », pages 121 et suivantes) et du rapport financier du premier semestre 2007.

1 Événements significatifs

1.1 Événements significatifs intervenus au cours des neuf premiers mois de l'exercice 2007

1.1.1 ACQUISITIONS/CESSIONS DE SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

- **Rapprochement industriel des activités de télévision payante en France du Groupe Canal+ et de TPS**

Le rapprochement industriel des activités de télévision payante en France du Groupe Canal+ et de TPS a été réalisé le 4 janvier 2007.

Une description détaillée de l'opération figure dans la Note 2.1 de l'annexe aux états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006 (pages 204 et suivantes du Document de référence 2006). Les impacts de ce rapprochement sur les comptes de Vivendi des neuf premiers mois de l'exercice 2007 sont présentés en Note 2.1 de l'annexe aux états financiers condensés des neuf premiers mois de l'exercice 2007. En particulier, Vivendi a constaté une plus-value de dilution (239 millions d'euros) liée à la cession de 10,18% de Canal+ France à Lagardère. En outre, compte tenu du remboursement de l'avance versée à TF1 et M6 en janvier 2006, lors de la signature du projet de rapprochement (150 millions d'euros), et de la prise en compte de la trésorerie nette de TPS, consolidée à compter du 4 janvier 2007 (64 millions d'euros), l'opération s'est traduite par une réduction de 214 millions de l'endettement financier net.

- **Acquisition par Maroc Telecom de 51 % du capital d'Onatel (Burkina Faso)**

En décembre 2006, Maroc Telecom a acquis 51 % du capital de l'opérateur historique de télécommunications du Burkina Faso (Onatel) pour un coût d'acquisition de 222 millions d'euros (y compris frais d'acquisition), versés en 2006. La prise en compte de l'endettement de cette société, consolidée par intégration globale à compter du 1^{er} janvier 2007, s'est traduite par une augmentation de 54 millions d'euros de l'endettement financier net. Se reporter à la Note 2.2 de l'annexe aux états financiers condensés des neuf premiers mois de l'exercice 2007.

- **Acquisition par Maroc Telecom de 51 % du capital de Gabon Telecom**

Le 9 février 2007, Maroc Telecom a acquis 51% du capital de l'opérateur historique de télécommunications du Gabon. Compte tenu du montant versé à ce titre (27 millions d'euros) et de la prise en compte de l'endettement de Gabon Telecom, consolidée par intégration globale à compter le 1^{er} mars 2007, cette acquisition s'est traduite par une augmentation de 104 millions d'euros de l'endettement financier net. Se reporter à la Note 2.3 de l'annexe aux états financiers condensés des neuf premiers mois de l'exercice 2007.

• Acquisition par UMG des activités d'édition musicale de BMG

Le 6 septembre 2006, Universal Music Group (UMG) a signé un accord ferme avec Bertelsmann AG pour l'acquisition de 100 % de BMG Music Publishing (BMGP). Le 15 décembre 2006, UMG a versé en numéraire 1 639 millions d'euros à Bertelsmann AG. Le 25 mai 2007, suite à l'autorisation de la Commission européenne, UMG a finalisé l'acquisition de BMGP, consolidée par intégration globale depuis cette date. Le prix d'acquisition s'élève à 1 642 millions d'euros, compte tenu de la trésorerie générée par BMGP sur la période entre le 1^{er} juillet 2006 et le 25 mai 2007 et des frais d'acquisition capitalisés.

Dans le cadre de l'autorisation de l'acquisition, la Commission européenne a imposé à UMG la cession de certains droits d'auteurs acquis auprès de Bertelsmann AG ou antérieurement détenus par UMG.

Se reporter à la Note 2.4 de l'annexe aux états financiers condensés des neuf premiers mois de l'exercice 2007.

• Acquisition par SFR des activités téléphonie fixe et ADSL de Télé2 France

Le 2 octobre 2006, SFR a signé un accord avec le Groupe Tele2 AB pour l'acquisition des activités téléphonie fixe et ADSL de Télé2 France. L'acquisition a été réalisée le 20 juillet 2007 pour une valeur d'entreprise (à trésorerie et dette nulles) de 345 millions d'euros. L'incidence de cette opération sur l'endettement financier net s'élève à 322 millions d'euros après prise en compte de la trésorerie nette de Télé2 France. Télé2 France, qui comptait 350 000 clients ADSL et 2,3 millions de clients de téléphonie fixe à la date de l'acquisition, a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 225 millions d'euros sur le premier semestre 2007. Se reporter à la Note 2.5 de l'annexe aux états financiers condensés des neuf premiers mois de l'exercice 2007.

• Acquisition par UMG de Sanctuary Group Plc.

Le 15 juin 2007, UMG a lancé une offre publique d'achat sur le capital de The Sanctuary Group plc (« Sanctuary »), société cotée au London Stock Exchange. Sanctuary est une maison de disques internationale dont l'activité recouvre la vente de musique enregistrée, le merchandising et la prestation de services aux artistes. Le 2 août 2007, UMG a déclaré l'offre totalement inconditionnelle et a obtenu le contrôle de Sanctuary après avoir reçu l'accord d'actionnaires qui représentent 60 % du capital de Sanctuary, et avoir procédé à l'acquisition complémentaire sur le marché de 30 % du capital pour un montant de 13 millions de livres sterling (19 millions d'euros). Sanctuary est sortie de la cote à la Bourse de Londres le 3 septembre 2007 et conformément à la réglementation anglaise, UMG a acquis les actions restant en circulation obtenant ainsi 100 % de contrôle le 27 septembre 2007. A l'issue de ces opérations, le coût total de l'acquisition de Sanctuary s'élève à 119 millions de livres sterling (178 millions d'euros), dont 50 millions de livres sterling (75 millions d'euros) versés en numéraire (y compris frais d'acquisition) et 69 millions de livres sterling (103 millions d'euros) au titre de l'endettement financier net de Sanctuary. Cette société est consolidée par intégration globale depuis le 2 août 2007. Se reporter à la Note 2.6 de l'annexe aux états financiers condensés des neuf premiers mois de l'exercice 2007.

1.1.2 ACQUISITIONS/CESSIONS D'INVESTISSEMENTS FINANCIERS

Participation minoritaire dans Amp'd. Le 1^{er} juin 2007, la société américaine Amp'd Mobile s'est placée sous la protection du chapitre 11 du Code américain des faillites. En conséquence, Vivendi a ramené la valeur de sa participation minoritaire de 19,7 % dans cette société (75 millions de dollars) et du prêt afférent (10 millions de dollars) à zéro. La dépréciation comptabilisée en charges financières au 30 juin 2007 s'établit à 65 millions d'euros. Le 23 juillet 2007, la société s'est mise en liquidation en vertu du chapitre 7 du Code américain des faillites.

1.1.3 AUTRES

Dividende payé au titre de l'exercice 2006. Lors de l'assemblée générale annuelle qui s'est tenue le 19 avril 2007, les actionnaires de Vivendi ont approuvé les propositions du Directoire relatives à l'affectation du bénéfice distribuable de l'exercice 2006. En conséquence, le dividende a été fixé à 1,20 euro par action, représentant une distribution globale de 1 387 millions d'euros, qui a été mis en paiement le 26 avril 2007.

Plan de départs volontaires chez Groupe Canal+ décrit à la Note 32 de l'annexe aux états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006 (page 283 du Document de référence 2006). Au vu de l'accord de méthode, l'avis des Comités d'entreprise a été rendu le 6 avril 2007 et la nouvelle organisation se met dès lors en place. Environ 250 salariés auront quitté l'entreprise à l'issue de la mise en œuvre du plan.

1.2 Événements significatifs intervenus depuis le 30 septembre 2007

Accord entre Vivendi et la Caisse de Dépôt et de Gestion du Maroc - Le 25 octobre 2007, Vivendi et la Caisse de Dépôt et de Gestion du Maroc ont annoncé un accord stratégique en deux volets : la Caisse de Dépôt et de Gestion deviendra actionnaire de Vivendi à hauteur de 0,6 % et Vivendi va acquérir auprès de la Caisse de Dépôt et de Gestion 2 % du capital de Maroc Telecom, ce qui portera ainsi sa participation de 51 % à 53 %. Cette opération prendra la forme d'un échange de titres, la Caisse de Dépôt et de Gestion recevant des actions Vivendi préalablement acquises sur le marché. Vivendi a lancé un programme de rachat de 7 118 181 actions à compter du 6 novembre 2007 et pour une durée maximale de 15 jours de bourse.

1.3 Opérations en cours au 30 septembre 2007

Projet d'acquisition de Debitel France et de sa filiale de distribution Videlec : le 19 juillet 2007, CID, société détenue par SFR à 40 %, a signé un accord avec Debitel AG pour l'acquisition de Debitel France (140 000 clients), et de sa filiale de distribution Videlec (63 boutiques). Cette opération est soumise à l'approbation des autorités de la concurrence.

2 Résultats

2.1 Compte de résultat consolidé et compte de résultat ajusté

TROISIEME TRIMESTRE 2007

	COMPTÉ DE RESULTAT CONSOLIDE		COMPTÉ DE RESULTAT AJUSTE		
	3e trimestres clos le 30		3e trimestres clos le 30		
	septembre		septembre		
(en millions d'euros, sauf données par action)	2007	2006	2007	2006	
Chiffre d'affaires	5 420	4 889	5 420	4 889	Chiffre d'affaires
Coût des ventes	(2 404)	(2 185)	(2 404)	(2 185)	Coût des ventes
Marge brute	3 016	2 704	3 016	2 704	Marge brute
Charges administratives et commerciales hors amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	(1 656)	(1 435)	(1 656)	(1 435)	Charges administratives et commerciales hors amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises
Charges de restructuration et autres charges et produits opérationnels	(25)	31	(25)	31	Charges de restructuration et autres charges et produits opérationnels
Amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	(59)	(54)			
Dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	(2)	-			
Résultat opérationnel (EBIT)	1 274	1 246	1 335	1 300	Résultat opérationnel ajusté (EBITA)
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	76	90	76	90	Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence
Coût du financement	(60)	(46)	(60)	(46)	Coût du financement
Produits perçus des investissements financiers	1	5	1	5	Produits perçus des investissements financiers
Autres charges et produits financiers	(128)	737			
Résultat des activités avant impôt	1 163	2 032	1 352	1 349	Résultat des activités ajusté avant impôt
Impôt sur les résultats	(248)	(133)	(237)	(280)	Impôt sur les résultats
Résultat net des activités	915	1 899			
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession	-	-			
Résultat net	915	1 899	1 115	1 069	Résultat net ajusté avant intérêts minoritaires
<i>Dont</i>					
Résultat net, part du groupe	578	1 561	721	731	Résultat net ajusté
Intérêts minoritaires	337	338	394	338	Intérêts minoritaires
Résultat net, part du groupe par action (en euros)	0,50	1,35	0,62	0,63	Résultat net ajusté par action (en euros)
Résultat net, part du groupe dilué par action (en euros)	0,49	1,34	0,62	0,63	Résultat net ajusté dilué par action (en euros)

NEUF PREMIERS MOIS DE L'EXERCICE 2007

	COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE		COMPTE DE RESULTAT AJUSTE		
	Sur neuf mois au 30 septembre		Sur neuf mois au 30 septembre		
	2007	2006	2007	2006	
(en millions d'euros, sauf données par action)					
Chiffre d'affaires	15 643	14 499	15 643	14 499	Chiffre d'affaires
Coût des ventes	(6 910)	(6 649)	(6 910)	(6 649)	Coût des ventes
Marge brute	8 733	7 850	8 733	7 850	Marge brute
Charges administratives et commerciales hors amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	(4 869)	(4 222)	(4 869)	(4 222)	Charges administratives et commerciales hors amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises
Charges de restructuration et autres charges et produits opérationnels	67	20	67	20	Charges de restructuration et autres charges et produits opérationnels
Amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	(179)	(167)			
Dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	(33)	-			
Résultat opérationnel (EBIT)	3 719	3 481	3 931	3 648	Résultat opérationnel ajusté (EBITA)
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	248	245	248	245	Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence
Coût du financement	(124)	(161)	(124)	(161)	Coût du financement
Produits perçus des investissements financiers	5	51	5	51	Produits perçus des investissements financiers
Autres charges et produits financiers	(51)	218			
Résultat des activités avant impôt	3 797	3 834	4 060	3 783	Résultat des activités ajusté avant impôt
Impôt sur les résultats	(724)	518	(769)	(743)	Impôt sur les résultats
Résultat net des activités	3 073	4 352			
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession	-	-			
Résultat net	3 073	4 352	3 291	3 040	Résultat net ajusté avant intérêts minoritaires
<i>Dont</i>					
Résultat net, part du groupe	2 104	3 423	2 247	2 109	Résultat net ajusté
Intérêts minoritaires	969	929	1 044	931	Intérêts minoritaires
Résultat net, part du groupe par action (en euros)	1,82	2,97	1,94	1,83	Résultat net ajusté par action (en euros)
Résultat net, part du groupe dilué par action (en euros)	1,81	2,94	1,93	1,81	Résultat net ajusté dilué par action (en euros)

Nota : A compter du 1^{er} janvier 2007, les coûts d'acquisition et de gestion des abonnés ainsi que les coûts de distribution des programmes télévisuels encourus par Groupe Canal+ sont classés parmi les charges administratives et commerciales et non plus en coût des ventes. Afin de rendre l'information présentée homogène, les données relatives à 2006 ont été retraitées : après reclassement, les marges brutes des neuf premiers mois de l'exercice 2006 et du troisième trimestre 2006 s'établissent ainsi respectivement à 7 850 millions d'euros contre 7 515 millions tels que publié en 2006 et à 2 704 millions d'euros contre 2 588 millions d'euros tels que publiés en 2006. Se référer à la Note 1.3 de l'annexe aux états financiers condensés des neuf premiers mois de l'exercice 2007.

2.2 Analyse des résultats

Sur les neuf premiers mois de l'exercice 2007, le **résultat net ajusté** est un bénéfice de 2 247 millions d'euros (1,94 euro par action) comparé à un bénéfice de 2 109 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2006 (1,83 euro par action), soit une progression de 138 millions d'euros (+6,5 %).

Sur les neuf premiers mois de l'exercice 2007, le **résultat net, part du groupe** est un bénéfice de 2 104 millions d'euros (1,82 euro par action) comparé à un bénéfice de 3 423 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2006 (2,97 euros par action), soit une diminution de 1 319 millions d'euros (-38,5 %). La réconciliation du résultat net, part du groupe au résultat net ajusté est présentée à la Note 6 de l'annexe aux états financiers condensés des neuf premiers mois de l'exercice 2007. Sur les neuf premiers mois de l'exercice 2007, elle

comprend principalement la plus-value de dilution (+239 millions d'euros) liée à la cession de 10,18 % de Canal+ France à Lagardère¹, ainsi que l'amortissement et les dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises (-212 millions d'euros, avant impôts et intérêts minoritaires) et la dépréciation de la participation minoritaire dans Amp'd (-65 millions d'euros). Sur les neuf premiers mois de l'exercice 2006, elle comprenait principalement le profit lié au règlement du litige sur les actions DuPont (+921 millions d'euros), la plus-value de cession des titres Veolia Environnement (+834 millions d'euros) et la perte liée à la mise à valeur zéro des titres PTC (-496 millions d'euros).

L'amélioration du **résultat net ajusté** de 138 millions d'euros s'explique du fait des principaux éléments positifs suivants :

- +283 millions d'euros sont liés à la forte progression du résultat opérationnel ajusté qui reflète la bonne marche des métiers du groupe, en particulier Groupe Canal+ (+171 millions d'euros, malgré des coûts de transition de -56 millions d'euros sur la période), Maroc Telecom (+160 millions d'euros) et Vivendi Games (+74 millions d'euros), malgré la baisse d'UMG (-98 millions d'euros) et de SFR (-29 millions d'euros). Cette performance intègre également chez Holding & Corporate le dénouement positif d'un contentieux fiscal (+73 millions d'euros) et l'accord de cession d'actifs immobiliers résiduels en Allemagne (+48 millions d'euros). Cependant, le résultat opérationnel ajusté des neuf premiers mois de l'exercice 2006 comprenait également des profits non récurrents liés à la gestion des engagements de retraite chez Holding & Corporate (+59 millions d'euros), à la récupération d'un dépôt en numéraire antérieurement comptabilisé en charges dans le cadre du litige TVT (+50 millions d'euros) et d'une indemnité reçue à la suite du dénouement du litige Napster chez UMG, ainsi qu'à une plus-value réalisée sur la cession d'actifs immobiliers résiduels à La Défense (+32 millions d'euros) ;
- +3 millions d'euros sont liés à l'augmentation de la quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence ;
- +37 millions d'euros sont liés à la diminution du coût du financement.

Ces éléments positifs ont été partiellement compensés par les éléments suivants :

- -46 millions d'euros sont liés à la diminution des produits perçus des investissements financiers ;
- -26 millions d'euros sont liés à l'augmentation de la charge d'impôt sur les résultats ;
- -113 millions d'euros sont liés à l'augmentation de la part du résultat net revenant aux intérêts minoritaires.

Analyse des principales lignes du compte de résultat

Le chiffre d'affaires consolidé s'est élevé à 15 643 millions d'euros contre 14 499 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2006, soit une progression de 1 144 millions d'euros (+7,9 %, soit + 9,4 % à taux de change constant).

Pour une analyse du chiffre d'affaires par métier, se référer à la section 4 « Chiffre d'affaires et résultat opérationnel ajusté par métier ».

Les charges de restructuration et autres charges et produits opérationnels sont un produit de 67 millions d'euros contre un produit de 20 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2006, soit une amélioration de 47 millions d'euros. Sur les neuf premiers mois de l'exercice 2007, ils comprennent essentiellement l'incidence favorable du dénouement d'un contentieux engagé par Vivendi SA concernant ses droits à déduire la TVA (+73 millions d'euros) et de l'accord de cession d'actifs immobiliers résiduels en Allemagne (+48 millions d'euros), partiellement compensée par les charges de restructurations enregistrées par Groupe Canal+ au titre du plan de départs volontaires. Sur les neuf premiers mois de l'exercice 2006, ils comprenaient notamment une plus-value réalisée sur la cession d'actifs immobiliers résiduels à La Défense (+32 millions d'euros) partiellement compensée par les charges de restructurations enregistrées par Maroc Telecom au titre du plan de départs volontaires.

Le résultat opérationnel ajusté s'est élevé à 3 931 millions d'euros contre 3 648 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2006, soit une progression de 283 millions d'euros (+7,8 %, soit +8,9 % à taux de change constant).

Pour une analyse du résultat opérationnel ajusté par métier, se référer à la section 4 « Chiffre d'affaires et résultat opérationnel ajusté par métier ».

Les dépréciations d'actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises s'élèvent à 33 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2007 et correspondent principalement à la dépréciation de la marque TPS consécutive à l'arrêt de la commercialisation du bouquet sous la marque TPS.

¹ Se référer à la Note 2.1 de l'annexe aux états financiers condensés des neuf premiers mois de l'exercice 2007 « Rapprochement industriel des activités de télévision payante en France du Groupe Canal+ et de TPS ».

Le résultat opérationnel s'est élevé à 3 719 millions d'euros, contre 3 481 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2006, soit une progression de +238 millions d'euros (+6,8 %).

La quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence s'est élevée à 248 millions d'euros, contre 245 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2006, soit une hausse de 3 millions d'euros. La quote-part du profit en provenance de NBC Universal s'élève à 197 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2007 contre 216 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2006, en diminution du fait de la baisse du dollar.

Le coût du financement s'est élevé à 124 millions d'euros contre 161 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2006, soit une économie de 37 millions d'euros. Cette amélioration reflète l'augmentation des produits d'intérêts de la trésorerie (+35 millions d'euros) compensée par l'augmentation des charges d'intérêt sur les emprunts (-23 millions d'euros). Les charges d'intérêt sur les emprunts sont en hausse du fait de l'augmentation de l'encours moyen des emprunts (7,5 milliards d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2007 contre 6,4 milliards d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2006, calculé sur une base quotidienne), malgré l'amélioration du taux de financement moyen sur la période (4,14 % sur les neuf premiers mois de l'exercice 2007 contre 4,33 % sur les neuf premiers mois de l'exercice 2006). Cette baisse du taux de financement moyen résulte essentiellement du dénouement en juillet 2006 d'un encours de swaps de 2,5 milliards de dollars, qui générerait un surcoût financier compte tenu du différentiel défavorable des taux d'intérêt dollar/euro. Par ailleurs, le montant des intérêts capitalisés liés à l'acquisition de BMG Publishing s'élève à 25 millions d'euros sur la période du 1^{er} janvier au 25 mai 2007.

Pour plus de détails, se référer à la Note 4 de l'annexe aux états financiers condensés des neuf premiers mois de l'exercice 2007.

Les produits perçus des investissements financiers se sont élevés à 5 millions d'euros, contre 51 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2006, soit une diminution de 46 millions d'euros, notamment consécutive à la cession des titres DuPont en juin 2006 et Veolia Environnement en juillet 2006, Vivendi ayant perçu de ces participations au cours des neuf premiers mois de l'exercice 2006 des dividendes s'élevant à respectivement 10 millions d'euros et 18 millions d'euros.

Les autres charges et produits financiers nets sont une charge nette de 51 millions d'euros, contre un produit net de 218 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2006, soit une différence de 269 millions d'euros. Sur les neuf premiers mois de l'exercice 2007, ils comprennent essentiellement la plus-value de dilution liée à l'entrée de Lagardère au capital de Canal+ France (239 millions d'euros, en complément de la plus-value de dilution de 128 millions d'euros enregistrée au quatrième trimestre 2006)², notamment compensée par la dépréciation de la participation minoritaire dans Amp'd (-65 millions d'euros), ainsi que par l'effet de désactualisation des passifs à long terme (-60 millions d'euros). Sur les neuf premiers mois de l'exercice 2006, ils comprenaient principalement les plus-values de cession des titres Veolia Environnement (+834 millions d'euros), de titres Sogecable (+66 millions d'euros) et de la participation résiduelle de 20 % dans Ypso (+56 millions d'euros), partiellement compensées par les moins-values réalisées lors de la mise à valeur zéro des titres PTC (-496 millions d'euros) et de la vente des titres DuPont (-98 millions d'euros), ainsi que par la provision complémentaire comptabilisée au titre de la garantie de passif accordée dans le cadre de la cession de Xfera en 2003 (-49 millions d'euros).

Pour plus de détails, se référer à la Note 4 de l'annexe aux états financiers condensés des neuf premiers mois de l'exercice 2007.

L'impôt sur les résultats est une charge nette de 724 millions d'euros, contre un produit net de 518 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2006. Le produit net enregistré en 2006 comprenait certains éléments non récurrents d'ajustement de la charge d'impôt des exercices antérieurs (un produit de 1 186 millions d'euros, contre une charge de 30 millions d'euros en 2007), en particulier le profit lié au règlement du litige DuPont (+1 019 millions d'euros). Hors l'incidence de ces éléments non récurrents, l'augmentation de la charge d'impôt s'élève à 26 millions d'euros et reflète l'amélioration des résultats du groupe.

La part du résultat net revenant aux intérêts minoritaires, principalement de SFR et de Maroc Telecom, ainsi que Canal+ France, consécutivement à l'entrée de Lagardère, TF1 et M6 au capital de cette dernière en janvier 2007², s'est élevée à 969 millions d'euros, contre 929 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2006. L'augmentation de 40 millions d'euros est notamment liée à la progression des résultats de Maroc Telecom.

2.3 Perspectives 2007

Vivendi confirme sa perspective d'un résultat net ajusté supérieur à 2,7 milliards d'euros pour l'année 2007.

² Se référer à la Note 2.1 de l'annexe aux états financiers condensés des neuf premiers mois de l'exercice 2007 « Rapprochement industriel des activités de télévision payante en France du Groupe Canal+ et de TPS ».

3 Flux nets de trésorerie opérationnels (CFFO) et flux nets de trésorerie opérationnels après intérêts et impôts (CFAIT)

Note préliminaire : Vivendi considère que les flux nets de trésorerie opérationnels (CFFO) et les flux nets de trésorerie opérationnels après intérêts et impôts (CFAIT), mesures à caractère non strictement comptable, sont des indicateurs pertinents des performances opérationnelles et financières du groupe. Ils doivent être considérés comme une information complémentaire qui ne peut se substituer aux données comptables telles qu'elles figurent dans le tableau des flux de trésorerie de Vivendi, présenté dans les états financiers condensés du groupe.

Sur les neuf premiers mois de l'exercice 2007, les flux nets de trésorerie opérationnels après intérêts et impôts (CFAIT) se sont élevés à 2 764 millions d'euros (contre 1 891 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2006), en progression de 873 millions d'euros (+46 %). Cette progression résulte essentiellement de l'amélioration de la trésorerie générée par les métiers avant investissements industriels (+10 %, à 4 836 millions d'euros) et du fait que sur les neuf premiers mois de l'exercice 2006, le règlement du litige DuPont s'était traduit par un décaissement d'impôt de 521 millions d'euros.

Les flux nets de trésorerie opérationnels (CFFO) générés par les métiers se sont élevés à 3 559 millions d'euros (contre 3 081 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2006), en progression de 478 millions d'euros (+16 %). Cette amélioration reflète la progression de l'EBITDA (net de la variation du besoin en fonds de roulement) et la maîtrise des investissements industriels, partiellement compensée par l'augmentation des investissements de contenus. En outre, le CFFO sur les neuf premiers mois de l'exercice 2007 a bénéficié du remboursement des sommes payées suite au dénouement d'un contentieux engagé par Vivendi SA concernant ses droits à déduire la TVA (+50 millions d'euros). Par ailleurs, le CFFO sur les neuf premiers mois de l'exercice 2006 était affecté par le décaissement lié au transfert de certains plans de retraite US par Holding & Corporate (-143 millions d'euros), partiellement compensé par la récupération d'un dépôt en numéraire par UMG dans le cadre du litige TVT (+50 millions d'euros).

(en millions d'euros)	Sur neuf mois au 30 septembre		
	2007	2006	% Variation
Chiffre d'affaires	15 643	14 499	8%
Charges d'exploitation hors amortissements et dépréciations	(10 712)	(9 868)	-9%
Sous-total (EBITDA)	4 931	4 631	6%
Dépenses de restructuration payées	(60)	(41)	-46%
Investissements de contenus, nets	(240)	(169)	-42%
Variation des provisions incluses dans l'EBITDA	(25)	(18)	-39%
Autres éléments opérationnels	42	(1)	na*
Autres éléments de la variation nette du besoin en fonds de roulement opérationnel	(107)	(320)	67%
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant impôt	(a) 4 541	4 082	11%
Dividendes reçus de sociétés mises en équivalence	(b) 294	267	10%
<i>Dont NBC Universal</i>	260	262	-1%
Dividendes reçus de participations non consolidées	(b) 1	30	-97%
Investissements industriels, nets (capex, net)	(c) (1 277)	(1 298)	2%
<i>Dont SFR</i>	(799)	(909)	12%
<i>Dont Maroc Telecom</i>	(300)	(204)	-47%
Flux nets de trésorerie opérationnels (CFFO)	3 559	3 081	16%
Intérêts nets payés	(d) (149)	(161)	7%
Autres flux liés aux activités financières	(d) (1)	46	na*
<i>Dont effet cash des couvertures de devises</i>	6	70	-91%
Décaissement lié aux activités financières	(150)	(115)	-30%
Versement reçu du Trésor public dans le cadre du Bénéfice Mondial Consolidé	603	505	19%
Paielement à l'IRS mettant fin au litige fiscal sur les actions DuPont (juin)	-	(521)	na*
Autres impôts payés	(1 248)	(1 059)	-18%
Impôts payés	(a) (645)	(1 075)	40%
Flux nets de trésorerie opérationnels après intérêts et impôts (CFAIT)	2 764	1 891	46%

- Présentés dans les activités opérationnelles du tableau des flux de trésorerie de Vivendi (se référer à la section 5.2).
- Présentés dans les activités d'investissement du tableau des flux de trésorerie de Vivendi (se référer à la section 5.2).
- Correspondent aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles, nettes des cessions telles que présentés dans les activités d'investissement du tableau des flux de trésorerie de Vivendi (se référer à la section 5.2).
- Présentés dans les activités de financement du tableau des flux de trésorerie de Vivendi (se référer à la section 5.2).

4 Chiffre d'affaires et résultat opérationnel ajusté par métier

TROISIEME TRIMESTRE 2007

(en millions d'euros)	3e trimestres clos le 30 septembre			
	2007	2006	% Variation	% Variation à taux de change constant
Chiffre d'affaires				
Universal Music Group	1 170 (a)	1 096	6,8%	10,6%
Groupe Canal+	1 077 (b)	879	22,5%	22,2%
SFR	2 311	2 196	5,2%	5,2%
Maroc Telecom	654	561	16,6%	18,1%
Vivendi Games	216	182	18,7%	25,6%
Activités non stratégiques et élimination des opérations inter-segment	(8)	(25)	68,0%	68,0%
Total Vivendi	5 420	4 889	10,9%	12,1%
Résultat opérationnel ajusté (EBITA)				
Universal Music Group	115 (a)	138	-16,7%	-13,1%
Groupe Canal+	207 (b)	148	39,9%	39,4%
SFR	702	706	-0,6%	-0,6%
Maroc Telecom	313	281	11,4%	13,1%
Vivendi Games	41	24	70,8%	85,4%
Holding & Corporate	(37)	(32)	-15,6%	-17,1%
Activités non stratégiques	(6)	35	na*	na*
Total Vivendi	1 335	1 300	2,7%	3,6%

NEUF PREMIERS MOIS DE L'EXERCICE 2007

(en millions d'euros)	Sur neuf mois au 30 septembre			
	2007	2006	% Variation	% Variation à taux de change constant
Chiffre d'affaires				
Universal Music Group	3 265 (a)	3 298	-1,0%	3,3%
Groupe Canal+	3 231 (b)	2 712	19,1%	19,0%
SFR	6 647	6 497	2,3%	2,3%
Maroc Telecom	1 819	1 554	17,1%	19,1%
Vivendi Games	716	478	49,8%	59,5%
Activités non stratégiques et élimination des opérations inter-segment	(35)	(40)	12,5%	12,5%
Total Vivendi	15 643	14 499	7,9%	9,4%
Résultat opérationnel ajusté (EBITA)				
Universal Music Group	335 (a)	433	-22,6%	-19,6%
Groupe Canal+	509 (b)(c)	338	50,6%	50,1%
SFR	2 066	2 095	-1,4%	-1,4%
Maroc Telecom	851	691	23,2%	25,4%
Vivendi Games	160	86	86,0%	104,2%
Holding & Corporate	14	(52)	na*	na*
Activités non stratégiques	(4)	57	na*	na*
Total Vivendi	3 931	3 648	7,8%	8,9%

na* : non applicable

- Comprend BMGP et Sanctuary, consolidées par intégration globale par UMG respectivement à compter du 25 mai et du 2 août 2007.
- Comprend TPS, consolidée par intégration globale par Canal+ France à compter du 4 janvier 2007.
- Comprend les coûts de transition liés au rapprochement avec TPS pour 56 millions d'euros.

COMMENTAIRES SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES ET LE RESULTAT OPERATIONNEL AJUSTE DES METIERS CONTROLES

Universal Music Group (UMG) (Intérêt économique de Vivendi : 100 %)

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires d'Universal Music Group (UMG) s'établit à 3 265 millions d'euros en léger retrait par rapport à l'année précédente, en raison d'un effet de change défavorable et de la baisse des ventes et des redevances partiellement compensés par le chiffre d'affaires généré par BMG Music Publishing (BMGP) et Sanctuary, acquis récemment³. Hors BMGP et Sanctuary et à taux de change constant, le chiffre d'affaires est en baisse de 1,5 % par rapport à l'année précédente dans un marché de la musique enregistrée difficile. Cette évolution reflète la forte croissance des ventes de musique numérisée et les bonnes performances d'UMG par rapport au marché. Les ventes de musique numérisée, qui s'établissent à 488 millions d'euros, sont en hausse de 47 % à taux de change constant, et représentent 15 % du chiffre d'affaires total contre 11 % sur la même période en 2006. Parmi les meilleures ventes figurent les albums de Nelly Furtado, Amy Winehouse, Mika, Maroon 5, Kanye West et 50 Cent.

Résultat opérationnel ajusté

UMG affiche un résultat opérationnel ajusté de 335 millions d'euros, en baisse de 98 millions d'euros par rapport aux neuf premiers mois de 2006 qui comprenait la récupération d'un dépôt en numéraire dans le cadre du litige TVT et le règlement du litige Napster. Les conditions difficiles du marché de la musique enregistrée, les effets de change défavorables ainsi qu'un mix produit (composition du chiffre d'affaires) défavorable, ont compensé la croissance générée par l'édition musicale suite à l'acquisition de BMGP.

Groupe Canal+ (Intérêt économique de Vivendi : 100 % ; intérêt économique de Vivendi dans Canal+ France : 65%)

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de Groupe Canal+ s'établit à 3 231 millions d'euros contre 2 712 millions d'euros pour les neuf premiers mois de 2006, soit une progression de 519 millions d'euros (+19,1 %).

Le chiffre d'affaires des activités de télévision payante en France progresse de 551 millions d'euros (+24 %) grâce principalement à la consolidation des activités de TPS⁴, à la croissance du portefeuille d'abonnements de Canal+ et CanalSat tant en France métropolitaine que sur les territoires de CanalOverseas ainsi qu'à la hausse des revenus publicitaires.

Fin septembre 2007, le portefeuille global d'abonnements (périmètre Canal+ France) atteignait 10,4 millions soit une hausse nette de 430 000 abonnements par rapport à la somme de Groupe Canal+ et de TPS à fin septembre 2006.

Le chiffre d'affaires des autres activités du groupe (hors PSG, cédé en juin 2006) progresse grâce notamment à la poursuite de la croissance du portefeuille d'abonnés en Pologne et à l'augmentation des revenus publicitaires de i>Télé, qui s'affirme comme la première chaîne d'information en France.

Résultat opérationnel ajusté

Le résultat opérationnel ajusté de Groupe Canal+, hors coûts de transition liés au rapprochement avec TPS, s'établit à 565 millions d'euros, contre 338 millions d'euros pour les neuf premiers mois de 2006, soit une progression de 227 millions d'euros. Après prise en compte de ces coûts de transition (56 millions d'euros, dont 18 millions d'euros pour le troisième trimestre), le résultat opérationnel ajusté s'élève à 509 millions d'euros.

L'essentiel de cette croissance provient des performances des activités de télévision payante en France qui progressent de 220 millions d'euros hors coûts de transition. Outre la hausse des revenus, grâce notamment à la croissance du portefeuille d'abonnements, les résultats ont bénéficié des synergies liées au rapprochement tant sur les coûts de distribution (coûts de recrutement et coûts de gestion) que sur les coûts de contenus.

Le résultat opérationnel ajusté des autres activités progresse également, grâce notamment aux performances de Canal+ en Pologne.

³ Le chiffre d'affaires d'UMG des neuf premiers mois de 2007 et du troisième trimestre 2007 intègre le chiffre d'affaires de BMGP, consolidé depuis le 25 mai 2007, à hauteur de respectivement 129 millions d'euros et 80 millions d'euros, et le chiffre d'affaires de Sanctuary, consolidé depuis le 2 août 2007, à hauteur de 28 millions d'euros.

⁴ Le chiffre d'affaires 2007 de Groupe Canal+ intègre le chiffre d'affaires de TPS, consolidée depuis le 4 janvier 2007, date à laquelle Vivendi et Groupe Canal+ ont obtenu le contrôle de TPS. Pour information, sur les neuf premiers mois de 2006 et le troisième trimestre 2006, le chiffre d'affaires de TPS s'est élevé à respectivement 443 millions d'euros et 149 millions d'euros.

SFR (Intérêt économique de Vivendi : 56 %)

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de SFR ⁵ s'élève à 6 647 millions d'euros, en hausse de 2,3 % par rapport à la même période en 2006. Le chiffre d'affaires de l'activité mobile s'élève à 6 539 millions d'euros, en hausse de 1,0 % par rapport à 2006. Le chiffre d'affaires des services mobiles ⁶ est en croissance de 0,4 % à 6 254 millions d'euros.

Les effets favorables de la croissance du parc, de la progression des usages "voix" et "data" (services de données) et du dynamisme du segment Entreprises sont très largement compensés par les fortes baisses des tarifs réglementés, à savoir 21 % pour les terminaisons d'appels vers un mobile à compter du 1^{er} janvier 2007 et 30 % pour les terminaisons SMS à compter de mi-septembre 2006. L'ARPU ⁷ de SFR est en baisse de 4,2 % à 443 euros à fin septembre 2007 (contre 463 euros à fin septembre 2006). Hors impact des baisses des tarifs réglementés, le chiffre d'affaires des services mobiles de SFR aurait progressé de 4,0 %, en ligne avec le P.I.B..

SFR a recruté 226 000 nouveaux clients nets sur les neuf premiers mois de l'année 2007, ce qui porte son parc à 18,109 millions de clients⁸, soit une hausse de 3,4 % par rapport à fin septembre 2006. Le parc d'abonnés a augmenté de 5,8 % par rapport à fin septembre 2006 et s'élève désormais à 11,990 millions, traduisant une amélioration du mix client (proportion d'abonnés dans le parc total) de 1,5 point en un an. Le nombre de clients 3G s'établit à 3,5 millions à fin septembre 2007 contre 2,7 millions à fin décembre 2006.

Malgré l'impact de la baisse des tarifs réglementés pour les terminaisons SMS, le chiffre d'affaires « data » progresse de 3,9 %, essentiellement autour des services interpersonnels (SMS et MMS), des contenus (musique, TV-Vidéo, jeux), du développement de l'Internet mobile et des services aux entreprises. Les « data » représentent 13,2 % du chiffre d'affaires des services mobiles à fin septembre 2007 contre 12,8 % à fin septembre 2006. Le nombre de SMS envoyés par les clients SFR a augmenté de 11,7 % à 5,2 milliards. Les services de données hors SMS et MMS ont progressé de 15,4 % et représentent maintenant 36 % de l'ensemble du chiffre d'affaires "data" contre 32 % en 2006.

Le chiffre d'affaires de l'activité ADSL et fixe ⁵ s'élève à 108 millions d'euros, reflétant principalement l'intégration de Télé2 France à partir du 20 juillet 2007. A fin septembre 2007, le parc de clients ADSL s'élève à 373 000 clients et le parc de clients voix fixe s'élève à 2,219 millions de clients.

Résultat opérationnel ajusté

Conséquence du lancement des offres ADSL et de l'intégration de l'activité de Télé2 France (depuis le 20 juillet 2007) dont l'impact global s'élève à -30 millions d'euros, le résultat opérationnel ajusté de SFR a diminué de 29 millions d'euros (-1,4 %) par rapport à la même période en 2006, pour s'établir à 2 066 millions d'euros.

Le résultat opérationnel ajusté de l'activité mobile est stable à 2 096 millions d'euros : l'augmentation de 0,4 % du chiffre d'affaires des services mobiles et un contrôle rigoureux des coûts (hors coûts d'acquisition et de fidélisation des clients) sont compensés par une augmentation de 1,7 point des coûts d'acquisition et de fidélisation des clients à 11,1 % du chiffre d'affaires des services mobiles (en raison d'un nombre plus important de recrutements d'abonnés et d'actes de fidélisation, et de la pénétration de terminaux 3G au sein du parc clients de SFR), ainsi que par une augmentation de 30 millions d'euros de la charge d'amortissements de l'activité mobile, suite à plusieurs années d'investissements dans les réseaux 2G et 3G/3G+.

Le résultat opérationnel ajusté, avant amortissements, de l'activité mobile est en croissance de 24 millions d'euros à 2 746 millions d'euros.

Maroc Telecom (Intérêt économique de Vivendi : 51 %)

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de Maroc Telecom ⁹ s'établit à 1 819 millions d'euros, en progression de 17,1 % par rapport aux neuf premiers mois de 2006 (+9,0 % à taux de change et périmètre constants¹⁰).

⁵ Le chiffre d'affaires 2007 de SFR intègre le chiffre d'affaires de Télé2 France, consolidé depuis le 20 juillet 2007. Pour information, le chiffre d'affaires de Télé2 France s'est élevé à 103 millions d'euros au troisième trimestre 2006.

⁶ Le chiffre d'affaires des services mobiles correspond au chiffre d'affaires de l'activité mobile, hors le chiffre d'affaires lié aux ventes d'équipement.

⁷ L'ARPU se définit comme le chiffre d'affaires sur les douze derniers mois, net des promotions et du chiffre d'affaires réalisé pour compte de tiers pour les services de contenu, hors roaming in et ventes d'équipement, divisé par le parc moyen de clients total Arcep pour les douze derniers mois. En outre, l'ARPU est présenté hors revenus Annuaire Express.

⁸ SFR hors parc de clients pour compte de tiers. Le parc clients pour compte de tiers s'élève à 977 000 à fin septembre 2007 (hors pré-activation). Pour mémoire, le parc clients pour compte de tiers est établi hors pré-activation depuis le 1er janvier 2007.

⁹ Le chiffre d'affaires 2007 de Maroc Telecom intègre le chiffre d'affaires d'Onatel, consolidée depuis le 1er janvier 2007, et celui de Gabon Télécom, consolidée depuis le 1er mars 2007.

¹⁰ Le périmètre constant illustre les effets de la consolidation d'Onatel et de Gabon Télécom comme si elle s'était effectivement produite respectivement au 1er janvier 2006 et au 1er mars 2006.

Le chiffre d'affaires de l'activité mobile ¹¹ s'établit à 1 266 millions d'euros, en hausse de 23,2 % par rapport aux neuf premiers mois de 2006 (+18,3 % à taux de change et périmètre constants).

Malgré une concurrence accrue, le parc ^{12 13} poursuit une croissance soutenue et atteint 12,838 millions de clients, soit une hausse de 22,3 % par rapport à fin septembre 2006 et un accroissement net de 2,131 millions de clients sur les neuf premiers mois de 2007, expliquant ainsi la forte progression du chiffre d'affaires.

Avec la croissance rapide du parc et la baisse des frais d'accès, le taux d'attrition ¹² cumulé est de 26,6% en hausse de 6,2 points par rapport à septembre 2006.

L'ARPU ^{12 14} mixte s'établit à 9,8 euros, en baisse de 8,1 % à taux de change constant par rapport à septembre 2006, principalement sous l'effet de la forte augmentation du parc. Les baisses de prix générées par les offres promotionnelles, ainsi que les offres illimitées, ont permis une croissance significative de l'usage.

Le chiffre d'affaires de l'activité fixe et Internet ¹¹ s'élève à 743 millions d'euros, en hausse de 5,9 % par rapport aux neuf premiers mois de 2006 (- 5,1 % à taux de change et périmètre constants).

Le parc fixe ¹² s'établit à 1,279 million de lignes, en accroissement net de plus de 12 650 lignes sur les neuf premiers mois de l'année grâce au succès des offres de téléphonie fixe illimitée lancées fin 2006. Sur cette période, la facture moyenne est cependant en baisse de 1,7 %.

Le parc ADSL ¹² poursuit sa croissance sous l'effet notamment des offres promotionnelles et s'établit à 443 000 lignes, en accroissement net de plus de 59 000 lignes sur les neuf premiers mois de 2007 et en hausse de 29,8 % par rapport à septembre 2006.

Résultat opérationnel ajusté

Le résultat opérationnel ajusté de Maroc Telecom s'établit à 851 millions d'euros, en hausse de 23,2 % par rapport aux neuf premiers mois de 2006 (+25,9 % à taux de change et périmètre constants).

Cette performance résulte de la hausse du chiffre d'affaires, de la maîtrise des coûts d'acquisition malgré la poursuite de la forte croissance du parc mobile, ainsi que du contrôle des coûts opérationnels.

Hors dotations en 2006 et reprises en 2007 des provisions sur éléments exceptionnels, la croissance du résultat opérationnel ajusté est de 19,9 % à taux de change et périmètre constants.

Vivendi Games (Intérêt économique de Vivendi : 100 %)

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de Vivendi Games s'établit à 716 millions d'euros, en progression de 49,8 % par rapport à l'année précédente (+59,5 % à taux de change constant).

Cette forte augmentation résulte de la poursuite des excellentes performances réalisées par *World of Warcraft* de Blizzard Entertainment, le jeu de rôle en ligne massivement multijoueurs maintes fois primé, et l'immense succès au premier trimestre 2007 rencontré par *World of Warcraft: The Burning Crusade*, la première expansion de *World of Warcraft*. La sortie de la version chinoise est intervenue à la fin du troisième trimestre. Le chiffre d'affaires comprend aussi les premières ventes du jeu d'action et de stratégie très bien noté *World in Conflict* de Sierra Entertainment, développé en interne par Massive Entertainment et sorti au troisième trimestre.

Résultat opérationnel ajusté

Le résultat opérationnel ajusté de Vivendi Games s'élève à 160 millions d'euros, en hausse de 86,0 % par rapport à l'année précédente (+104,2 % à taux de change constant). Cette forte augmentation s'explique par la poursuite des excellentes performances réalisées par *World of Warcraft* de Blizzard et à l'immense succès rencontré par *World of Warcraft: The Burning Crusade*. Le lancement du pack d'expansion au premier trimestre 2007 a contribué à la poursuite de la progression du nombre d'abonnés à *World of Warcraft* à plus de 9,3 millions dans le monde (soit plus d'un million d'abonnés depuis le 31 décembre 2006). Le résultat opérationnel ajusté intègre également la poursuite des dépenses liées au développement des divisions Sierra Online et Vivendi Games Mobile.

¹¹ Le chiffre d'affaires lié au trafic international entrant à destination du mobile de Maroc Telecom et au trafic sortant du mobile de Maroc Telecom vers l'international est comptabilisé directement dans l'activité mobile à compter du 1er janvier 2007. Il faisait précédemment l'objet d'un chiffre d'affaires de transit via l'activité fixe. Afin de rendre l'information présentée homogène, les données de 2006 ont été retraitées. Ce changement de présentation n'a pas d'incidence sur le chiffre d'affaires de Maroc Telecom.

¹² Données relatives au Maroc.

¹³ Le parc est constitué des clients prépayés ayant émis ou reçu un appel voix durant les trois derniers mois et des clients postpayés non résiliés.

¹⁴ L'ARPU se définit comme le chiffre d'affaires (généré par les appels entrants et sortants et par les services de données) net des promotions, hors roaming in et ventes d'équipement, divisé par le parc moyen de la période. Il s'agit ici d'un ARPU mensuel mixte des segments prépayés et postpayés.

Holding & Corporate

Résultat opérationnel ajusté

Le résultat opérationnel ajusté de Holding & Corporate s'établit à +14 millions d'euros, soit une amélioration de +66 millions d'euros par rapport aux neuf premiers mois de l'exercice 2006. Cette évolution s'explique essentiellement par l'incidence favorable du dénouement en février 2007 d'un contentieux engagé par Vivendi SA concernant ses droits à déduire la TVA, soit un produit de 73 millions d'euros, dont 50 millions d'euros au titre du remboursement des sommes payées lors d'un contrôle fiscal et 23 millions d'euros de reprise des provisions constituées au titre des exercices ouverts au contrôle. En outre, le résultat opérationnel ajusté des neuf premiers mois de l'exercice 2007 comprend l'incidence favorable de l'accord de cession d'actifs immobiliers résiduels en Allemagne (+48 millions d'euros). Sur les neuf premiers mois de l'exercice 2006, le résultat opérationnel ajusté comprenait un profit non récurrent résultant des actions mises en œuvre dans le cadre de la gestion des engagements de retraite (+59 millions d'euros).

5 Trésorerie et capitaux

Note préliminaire : Vivendi considère que l'«endettement financier net», agrégat à caractère non strictement comptable, est un indicateur pertinent de la mesure de l'endettement du groupe. L'endettement financier net doit être considéré comme une information complémentaire, qui ne peut pas se substituer aux données comptables telles qu'elles figurent au bilan consolidé, ni à toute autre mesure de l'endettement à caractère strictement comptable. La Direction de Vivendi utilise l'endettement financier net dans un but informatif et de planification, ainsi que pour se conformer à certains de ses engagements, en particulier les covenants financiers.

5.1 Synthèse de l'évolution de l'endettement financier net

Au 30 septembre 2007, l'endettement financier net de Vivendi s'élève à 5 662 millions d'euros, contre 4 344 millions d'euros au 31 décembre 2006.

(en millions d'euros)	30 septembre 2007	31 décembre 2006
Emprunts et autres passifs financiers à long terme	8 011	7 315
<i>dont emprunts et autres passifs financiers à long terme (a)</i>	6 201	4 714
<i>dont emprunts et autres passifs financiers à court terme (a)</i>	1 810	2 601
Instruments financiers dérivés à l'actif (b)	(48)	(52)
Gage espèces au titre du numéraire reçu de Lagardère (b)	-	(469)
Dépôts en numéraire adossés à des emprunts (b)	(55)	(50)
	7 908	6 744
Trésorerie et équivalents de trésorerie (a)	(2 246)	(2 400)
Endettement financier net	5 662	4 344

- a. Tels que présentés au bilan consolidé.
- b. Inclus au bilan consolidé dans la rubrique « actifs financiers».

Sur les neuf premiers mois de l'exercice 2007, l'endettement financier net a augmenté de 1 318 millions d'euros. Cette hausse traduit essentiellement l'incidence défavorable des opérations sans impact sur la trésorerie (1 164 millions d'euros).

- La trésorerie nette utilisée sur la période s'est élevée à 154 millions d'euros. Dans ce montant, les entrées nettes de trésorerie liées aux activités opérationnelles contribuent à hauteur de 3 896 millions d'euros, plus que compensées par les sorties nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement (987 millions d'euros, dont 1 277 au titre des investissements industriels, nets) et par les sorties nettes de trésorerie liées aux activités de financement (3 059 millions d'euros, en ce compris le dividende versé par Vivendi SA à ses actionnaires pour 1 387 millions d'euros, les dividendes versés par les filiales consolidées à leurs actionnaires minoritaires pour 1 048 millions d'euros et le remboursement net d'emprunts pour 613 millions d'euros).
- Les opérations sans impact sur la trésorerie ayant un impact sur l'endettement financier net se sont élevées à 1 164 millions d'euros. Elles comprennent essentiellement la comptabilisation des options de vente accordées à TF1 et M6 sur leur participation de 15 % dans Canal+ France¹⁵ (1 018 millions d'euros), la neutralisation du paiement en numéraire reçu de Lagardère (469 millions d'euros, cf. tableau supra), qui avait été décompté de l'endettement financier net au 31 décembre 2006, la prise en compte de l'endettement financier des sociétés nouvellement acquises (271 millions d'euros) et la diminution nette des emprunts (-613 millions d'euros).

¹⁵ Se référer à la Note 2.1 de l'annexe aux états financiers condensés des neuf premiers mois de l'exercice 2007 « Rapprochement industriel des activités de télévision payante en France du Groupe Canal+ et de TPS ».

(en millions d'euros)	Trésorerie et équivalents de trésorerie	Emprunts et autres (a)	Impact sur l'endettement financier net
Endettement financier net au 31 décembre 2006	(2 400)	6 744	4 344
Flux nets liés aux :			
Activités opérationnelles	(3 896)	-	(3 896)
Activités d'investissement	987	747	1 734
Activités de financement	3 059	419	3 478
Effet de change	4	(2)	2
Variation de l'endettement financier net au cours de la période	154	1 164	1 318
Endettement financier net au 30 septembre 2007	(2 246)	7 908	5 662

- a. « Autres » comprend les engagements d'achat d'intérêts minoritaires, les instruments financiers dérivés ainsi que les dépôts en numéraire adossés à des emprunts.

5.2 Analyse de l'évolution de l'endettement financier net

(en millions d'euros)	Se référer à la section	Sur les neuf premiers mois de l'exercice 2007		
		Impact sur la trésorerie et équivalents de trésorerie	Impact sur les emprunts et autres	Impact sur l'endettement financier net
Résultat opérationnel	2	(3 719)	-	(3 719)
Retraitements		(1 169)	-	(1 169)
Investissements de contenus, nets		240	-	240
Marge brute d'autofinancement		(4 648)	-	(4 648)
Autres éléments de la variation nette du besoin en fonds de roulement opérationnel		107	-	107
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant impôt	3	(4 541)	-	(4 541)
Impôts payés	3	645	-	645
Activités opérationnelles	A	(3 896)	-	(3 896)
Investissements financiers				
Acquisitions de sociétés consolidées, nettes de la trésorerie acquise		379	271	650
<i>Dont consolidation de TPS par Groupe Canal+ (janvier)</i>	1.1.1	(81)	17	(64)
<i>Dont consolidation d'Onatel par Maroc Telecom (janvier)</i>	1.1.1	(6)	60	54
<i>Dont acquisition de Gabon Telecom par Maroc Telecom (février)</i>	1.1.1	24	80	104
<i>Dont acquisition de Télé2 France par SFR (juillet)</i>	1.1.1	320	2	322
<i>Dont acquisition de Sanctuary par UMG (août)</i>	1.1.1	61	108	169
Acquisitions de titres mis en équivalence		71	-	71
Augmentation des actifs financiers		97	(1)	96
Total des investissements financiers		547	270	817
Désinvestissements financiers				
Cessions de sociétés consolidées, nettes de la trésorerie cédée		(413)	469	56
<i>Dont dénouement du gage espèces constitué dans le cadre de la création de Canal+ France (janvier)</i>	1.1.1	(469)	469	-
<i>Dont garantie de passif relative à Xfera cédée en 2003 (juillet)</i>		(71)	-	(71)
Cessions de titres mis en équivalence		(11)	8	(3)
Diminution des actifs financiers		(118)	-	(118)
<i>Dont remboursement de l'avance TF1 et M6 accordée dans le cadre de la création de Canal+ France (janvier)</i>	1.1.1	(150)	-	(150)
Total des désinvestissements financiers		(542)	477	(65)
Activités d'investissements financiers		5	747	752
Dividendes reçus de sociétés mises en équivalence	3	(294)	-	(294)
<i>Dont NBC Universal</i>		(260)	-	(260)
Dividendes reçus de participations non consolidées	3	(1)	-	(1)
Activités d'investissement hors acquisitions / (cessions) d'immobilisations corporelles et incorporelles, nettes		(290)	747	457
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		1 299	-	1 299
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		(22)	-	(22)
Investissements industriels, nets	3	1 277	-	1 277
Activités d'investissement	B	987	747	1 734

Se reporter page suivante pour la suite du tableau.

Pour une analyse détaillée des flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant impôt, des impôts payés et des investissements industriels, nets se reporter à la section 3 « Flux nets de trésorerie opérationnels (CFFO) et flux nets de trésorerie opérationnels après intérêts et impôts (CFAIT) », supra.

Suite du tableau présenté page précédente.

(en millions d'euros)	Se référer à la section	Sur les neuf premiers mois de l'exercice 2007		
		Impact sur la trésorerie et équivalents de trésorerie	Impact sur les emprunts et autres	Impact sur l'endettement financier net
Opérations avec les actionnaires				
Augmentation de capital		(131)	-	(131)
<i>Dont exercice de stock-options par les dirigeants et salariés</i>		(100)	-	(100)
<i>Dont souscription des salariés dans le cadre du plan d'épargne groupe</i>		(31)	-	(31)
(Cessions) Acquisition de titres d'autocontrôle		(8)	-	(8)
Dividendes versés par Vivendi SA, 1,20 euro par action (avril)		1 387	-	1 387
Dividendes versés par les filiales à leurs actionnaires minoritaires		1 048	-	1 048
<i>Dont SFR</i>		710	-	710
<i>Dont Maroc Telecom</i>		303	-	303
Total des opérations avec les actionnaires		2 296	-	2 296
Opérations sur les emprunts et autres passifs financiers				
Mise en place des emprunts et augmentation des autres passifs financiers à long terme		(460)	460	-
Remboursement des emprunts et diminution des autres passifs financiers à long terme		148	(148)	-
Remboursement d'emprunts à court terme		1 107	(1 107)	-
Autres variations des emprunts et autres passifs financiers à court terme		(182)	182	-
Opérations sans incidence sur la trésorerie		-	1 032	1 032
<i>Dont options de vente accordées à TF1 et M6 sur leur participations dans Canal+ France</i>		-	1 018	1 018
Intérêts nets payés	3	149	-	149
Autres flux liés aux activités financières	3	1	-	1
Total des opérations sur les emprunts et autres passifs financiers		763	419	1 182
Activités de financement	C	3 059	419	3 478
Effet de change	D	4	(2)	2
Variation de l'endettement financier net	A+B+C+D	154	1 164	1 318

6 Déclarations prospectives

Le présent rapport contient des déclarations prospectives relatives à la situation financière, aux résultats des opérations, aux métiers, à la stratégie et aux projets de Vivendi. Même si Vivendi estime que ces déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables, elles ne constituent pas des garanties quant à la performance future de la société. Les résultats effectifs peuvent être très différents des déclarations prospectives en raison d'un certain nombre de risques et d'incertitudes, dont la plupart sont hors du contrôle de Vivendi, et notamment le risque que Vivendi n'obtienne pas les autorisations nécessaires à la finalisation de certaines opérations ainsi que les risques décrits dans le document de référence 2006 déposé par Vivendi auprès de l'Autorité des marchés financiers, également disponibles en langue anglaise sur le site de Vivendi (www.vivendi.com). Le présent rapport contient des informations prospectives qui ne peuvent s'apprécier qu'au jour de sa diffusion.

II ETATS FINANCIERS CONDENSES DES NEUF PREMIERS MOIS DE L'EXERCICE 2007 (NON AUDITES)

Compte de résultat condensé

	Note	3e trimestres clos le 30		Sur neuf mois au 30		Exercice clos le 31 décembre 2006
		septembre (non audités)		septembre (non audités)		
		2007	2006	2007	2006	
Chiffre d'affaires		5 420	4 889	15 643	14 499	20 044
Coût des ventes		(2 404)	(2 185)	(6 910)	(6 649)	(9 636)
Charges administratives et commerciales		(1 715)	(1 489)	(5 048)	(4 389)	(6 266)
Charges de restructuration et autres charges et produits opérationnels		(25)	31	67	20	5
Dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises		(2)	-	(33)	-	-
Résultat opérationnel		1 274	1 246	3 719	3 481	4 147
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence		76	90	248	245	337
Coût du financement	4	(60)	(46)	(124)	(161)	(203)
Produits perçus des investissements financiers	4	1	5	5	51	54
Autres charges et produits financiers	4	(128)	737	(51)	218	311
Résultat des activités avant impôt		1 163	2 032	3 797	3 834	4 646
Impôt sur les résultats	5	(248)	(133)	(724)	518	547
Résultat net des activités		915	1 899	3 073	4 352	5 193
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession		-	-	-	-	-
Résultat net		915	1 899	3 073	4 352	5 193
<i>Dont</i>						
Résultat net, part du groupe		578	1 561	2 104	3 423	4 033
Intérêts minoritaires		337	338	969	929	1 160
Résultat net des activités, part du groupe par action	7	0,50	1,35	1,82	2,97	3,50
Résultat net des activités, part du groupe dilué par action	7	0,49	1,34	1,81	2,94	3,47
Résultat net, part du groupe par action	7	0,50	1,35	1,82	2,97	3,50
Résultat net, part du groupe dilué par action	7	0,49	1,34	1,81	2,94	3,47
Résultat net ajusté	6	721	731	2 247	2 109	2 614
Résultat net ajusté par action	7	0,62	0,63	1,94	1,83	2,27
Résultat net ajusté dilué par action	7	0,62	0,63	1,93	1,81	2,25

Données en millions d'euros, sauf données par action, en euros.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers condensés.

Bilan condensé

(en millions d'euros)	Note	30 septembre 2007 (non audité)	31 décembre 2006
ACTIF			
Écarts d'acquisition		16 537	13 068
Actifs de contenus non courants		2 022	2 120
Autres immobilisations incorporelles		2 541	2 262
Immobilisations corporelles		4 635	4 379
Titres mis en équivalence		6 692	7 032
Actifs financiers non courants		1 158	3 164
Impôts différés		1 995	1 484
Actifs non courants		35 580	33 509
Stocks		456	358
Impôts courants		32	617
Actifs de contenus courants		1 210	842
Créances d'exploitation et autres		4 908	4 489
Actifs financiers à court terme		142	833
Trésorerie et équivalents de trésorerie		2 246	2 400
Actifs courants		8 994	9 539
TOTAL ACTIF		44 574	43 048
CAPITAUX PROPRES ET PASSIF			
Capital		6 400	6 364
Primes d'émission		7 321	7 257
Actions d'auto-contrôle		(33)	(33)
Réserves et autres		6 345	6 324
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de Vivendi SA		20 033	19 912
Intérêts minoritaires		1 956	1 952
Capitaux propres		21 989	21 864
Provisions non courantes		1 804	1 388
Emprunts et autres passifs financiers à long terme		6 201	4 714
Impôts différés		975	1 070
Autres passifs non courants		1 144	1 269
Passifs non courants		10 124	8 441
Provisions courantes		434	398
Emprunts et autres passifs financiers à court terme		1 810	2 601
Dettes d'exploitation		9 785	9 297
Impôts courants		432	447
Passifs courants		12 461	12 743
Total passif		22 585	21 184
Obligations contractuelles et autres engagements	9		
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF		44 574	43 048

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers condensés.

Tableau des flux de trésorerie condensés

(en millions d'euros)	Note	Sur neuf mois au 30 septembre (non audités)		Exercice clos le 31 décembre 2006
		2007	2006	
Activités opérationnelles				
Résultat opérationnel		3 719	3 481	4 147
Retraitements	8	1 169	1 090	1 703
Investissements de contenus, nets		(240)	(169)	(111)
Marge brute d'autofinancement		4 648	4 402	5 739
Autres éléments de la variation nette du besoin en fonds de roulement opérationnel		(107)	(320)	67
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant impôt		4 541	4 082	5 806
Impôts payés		(645)	(1 075)	(1 381)
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles		3 896	3 007	4 425
Activités d'investissement				
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		(1 299)	(1 321)	(1 690)
Acquisitions de sociétés consolidées, nettes de la trésorerie acquise	2	(379)	(1 014)	(1 022)
Acquisitions de titres mis en équivalence		(71)	(509)	(724)
Augmentations des actifs financiers		(97)	(246)	(2 135)
Investissements		(1 846)	(3 090)	(5 571)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		22	23	45
Cessions de sociétés consolidées, nettes de la trésorerie cédée		413	18	7
Cessions de titres mis en équivalence		11	24	42
Diminution des actifs financiers		118	1 576	1 752
Désinvestissements		564	1 641	1 846
Dividendes reçus de sociétés mises en équivalence		294	267	271
Dividendes reçus de participations non consolidées		1	30	34
Flux nets de trésorerie affectés aux activités d'investissement		(987)	(1 152)	(3 420)
Activités de financement				
Augmentation de capital		131	41	60
Cessions (acquisitions) de titres d'autocontrôle		8	17	16
Dividendes versés aux actionnaires de Vivendi SA		(1 387)	(1 152)	(1 152)
Dividendes et remboursements d'apports versés par les filiales à leurs actionnaires minoritaires		(1 048)	(1 034)	(1 034)
Opérations avec les actionnaires		(2 296)	(2 128)	(2 110)
Mise en place d'emprunts et augmentation des autres passifs financiers à long terme		460	300	1 919
Remboursement d'emprunts et diminution des autres passifs financiers à long terme		(148)	(221)	(576)
Remboursement d'emprunts à court terme		(1 107)	(652)	(723)
Autres variations des emprunts et autres passifs financiers à court terme		182	223	178
Intérêts nets payés		(149)	(161)	(203)
Autres flux liés aux activités financières		(1)	49	36
Opérations sur les emprunts et autres passifs financiers		(763)	(462)	631
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement		(3 059)	(2 590)	(1 479)
Effet de change		(4)	(26)	(28)
Total des flux de trésorerie		(154)	(761)	(502)
Trésorerie et équivalents de trésorerie				
Ouverture		2 400	2 902	2 902
Clôture		2 246	2 141	2 400

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers condensés.

Tableau de variation des capitaux propres condensés

Neuf premiers mois de l'exercice 2007 (non audité)

	Attribuable aux actionnaires de Vivendi SA								Intérêts minoritaires	Total capitaux propres	
	Actions ordinaires		Primes d'émission	Actions d'auto- contrôle	Réserves et autres			Capitaux propres, part du groupe			
	Nombre d'actions (en milliers)	Capital social			Réserves	Gains (pertes) latents, nets	Écarts de conversion				Total
(en millions d'euros, sauf nombre d'actions)											
SITUATION AU 31 DECEMBRE 2006	1 157 034	6 364	7 257	(33)	7 907	96	(1 679)	6 324	19 912	1 952	21 864
Dividendes versés par Vivendi SA (1,20 euro par action)	-	-	-	-	(1 387)	-	-	(1 387)	(1 387)	-	(1 387)
Exercice de plans de stock-options	6 683	37	63	-	-	-	-	-	100	-	100
Plan d'épargne groupe (18 juillet 2007)	1 276	6	25	-	-	-	-	-	31	-	31
Annulation d'actions d'autocontrôle	(1 300) (a)	(7)	(24)	31	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations avec les actionnaires	-	-	-	(31)	31	-	-	31	-	-	-
Dividendes et autres opérations avec les actionnaires de Vivendi SA	6 659	36	64	-	(1 356)	-	-	(1 356)	(1 256)	-	(1 256)
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(850)	(850)
Autres opérations avec les intérêts minoritaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(105)	(105)
Opérations avec les intérêts minoritaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(955)	(955)
Résultat net	-	-	-	-	2 104	-	-	2 104	2 104	969	3 073
Charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	(2)	2	(727)	(727)	(727)	(10)	(737)
Charges et produits comptabilisés sur la période	-	-	-	-	2 102	2	(727)	1 377	1 377	959	2 336
Variations de la période	6 659	36	64	-	746	2	(727)	21	121	4	125
SITUATION AU 30 SEPTEMBRE 2007	1 163 693	6 400	7 321	(33)	8 653	98	(2 406)	6 345	20 033	1 956 (b)	21 989

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers condensés.

- Cette annulation résulte de la conversion des plans d'options d'achat d'ADS Vivendi en plans de SAR, intervenue en mai 2006.
- Dont écart de conversion cumulé de -48 millions d'euros.

Neuf premiers mois de l'exercice 2006 (non audité)

	Attribuable aux actionnaires de Vivendi SA								Intérêts minoritaires	Total capitaux propres	
	Actions ordinaires		Primes d'émission	Actions d'auto- contrôle	Réserves et autres			Capitaux propres, part du groupe			
	Nombre d'actions (en milliers)	Capital social			Réserves	Gains (pertes) latents, nets	Écarts de conversion				Total
(en millions d'euros, sauf nombre d'actions)											
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2005	1 153 477	6 344	6 939	(60)	5 349	899	(702)	5 546	18 769	2 839	21 608
Dividendes versés par Vivendi SA (1 euro par action)	-	-	-	-	(1 152) (a)	-	-	(1 152)	(1 152)	-	(1 152)
Autres opérations avec les actionnaires	2 154 (b)	12	42	25	(46) (c)	-	-	(46)	33	-	33
Dividendes et autres opérations avec les actionnaires de Vivendi SA	2 154	12	42	25	(1 198)	-	-	(1 198)	(1 119)	-	(1 119)
Acquisition de 7,7 % de USHI	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(832)	(832)
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(1 034)	(1 034)
Autres opérations avec les intérêts minoritaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4	4
Opérations avec les intérêts minoritaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(1 862)	(1 862)
Résultat net	-	-	-	-	3 423	-	-	3 423	3 423	929	4 352
Charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	7	(829)	(669)	(1 491)	(1 491)	4	(1 487)
Charges et produits comptabilisés sur l'exercice	-	-	-	-	3 430	(829)	(669)	1 932	1 932	933	2 865
Variations de la période	2 154	12	42	25	2 232	(829)	(669)	734	813	(929)	(116)
SITUATION AU 30 SEPTEMBRE 2006	1 155 631	6 356	6 981	(35)	7 581	70	(1 371)	6 280	19 582	1 910 (d)	21 492

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers condensés.

- Dont versements aux actionnaires de Vivendi Exchangeco (anciens actionnaires de Seagram) pour 5 millions d'euros.
- Correspond aux augmentations de capital réservées aux salariés, souscrites dans le cadre du plan d'épargne groupe (30 millions d'euros pour environ 1,5 million d'actions) et des plans de souscription d'actions (10 millions d'euros pour environ 0,7 million d'actions).
- Dont contrepartie de la charge comptabilisée sur la période au titre des plans de rémunération fondés sur des instruments de capitaux propres dénoués par émission d'actions (34 millions d'euros) et reclassement de la valeur estimée des droits acquis au 15 mai 2006 au titre des plans d'options de souscription d'ADS Vivendi convertis en plans de SAR, en provisions non courantes (-67 millions d'euros).
- Dont écart de conversion cumulé de -25 millions d'euros.

Exercice 2006

	Attribuable aux actionnaires de Vivendi SA								Intérêts minoritaires	Total capitaux propres	
	Actions ordinaires		Primes d'émission	Actions d'auto- contrôle	Réserves et autres			Capitaux propres, part du groupe			
	Nombre d'actions (en milliers)	Capital social			Réserves	Gains (pertes) latents, nets	Écarts de conversion				Total
(en millions d'euros, sauf nombre d'actions)											
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2005	1 153 477	6 344	6 939	(60)	5 349	899	(702)	5 546	18 769	2 839	21 608
Dividendes versés par Vivendi SA (1 euro par action)	-	-	-	-	(1 152) (a)	-	-	(1 152)	(1 152)	-	(1 152)
Remboursement des actions échangeables de Vivendi Exchangeco	-	-	278	-	(278)	-	-	(278)	-	-	-
Autres opérations avec les actionnaires	3 557	20	40	27	(14) (b)	-	-	(14)	73	-	73
Dividendes et autres opérations avec les actionnaires de Vivendi SA	3 557	20	318	27	(1 444)	-	-	(1 444)	(1 079)	-	(1 079)
Acquisition de 7,7 % de USHI	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(832)	(832)
Dividendes et remboursements d'apport versés par les filiales aux intérêts minoritaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(1 232)	(1 232)
Autres opérations avec les intérêts minoritaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	22	22
Opérations avec les intérêts minoritaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(2 042)	(2 042)
Résultat net	-	-	-	-	4 033	-	-	4 033	4 033	1 160	5 193
Charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	(31)	(803)	(977)	(1 811)	(1 811)	(5)	(1 816)
Charges et produits comptabilisés sur la période	-	-	-	-	4 002	(803)	(977)	2 222	2 222	1 155	3 377
Variations de la période	3 557	20	318	27	2 558	(803)	(977)	778	1 143	(887)	256
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2006	1 157 034	6 364	7 257	(33)	7 907	96	(1 679)	6 324	19 912	1 952 (c)	21 864

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers condensés.

- Dont versement aux actionnaires de Vivendi Exchangeco (anciens actionnaires de Seagram) pour 5 millions d'euros.
- Dont contrepartie de la charge comptabilisée sur la période au titre des plans de rémunération fondés sur des instruments de capitaux propres dénoués par émission d'actions (53 millions d'euros) et reclassement de la valeur estimée des droits acquis au 15 mai 2006 au titre des plans d'options de souscription d'ADS Vivendi convertis en plans de SAR, en provisions non courantes (-67 millions d'euros). Se référer à la Note 21 « Rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres » de l'annexe aux Etats financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006 tels qu'ils figurent dans le « Document de référence 2006 » (pages 247 et suivantes).
- Dont écart de conversion cumulé de -36 millions d'euros.

Tableau des charges et produits comptabilisés

(en millions d'euros)	Sur neuf mois au 30 septembre 2007 (non audité)			Sur neuf mois au 30 septembre 2006 (non audité)			Exercice clos le 31 décembre 2006		
	Charges et produits comptabilisés sur la période	Attribuable aux		Charges et produits comptabilisés sur la période	Attribuable aux		Charges et produits comptabilisés sur la période	Attribuable aux	
		Actionnaires de Vivendi SA	Intérêts minoritaires		Actionnaires de Vivendi SA	Intérêts minoritaires		Actionnaires de Vivendi SA	Intérêts minoritaires
Résultat net	3 073	2 104	969	4 352	3 423	929	5 193	4 033	1 160
Écarts de conversion	(739)	(727) (a)	(12)	(703)	(669) (a)	(34)	(1 021)	(977) (a)	(44)
Actifs disponibles à la vente	(16)	(16)	-	(847)	(847)	-	(847)	(847)	-
<i>Evaluation à la juste valeur</i>	(16)	(16)	-	(7)	(7)	-	(7)	(7)	-
<i>Reclassement dans le résultat de la période lors de la cession</i>	-	-	-	(840)	(840)	-	(840)	(840)	-
Instruments de couverture	22	19	3	2	(1)	3	25	20	5
Effet d'impôts	(2)	(1)	(1)	18	19	(1)	23	24	(1)
Gains (pertes) latents, nets	4	2	2	(827)	(829)	2	(799)	(803)	4
Charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres liés aux sociétés mises en équivalence	4	4	-	13	13	-	5	5	-
Autres	(6)	(6)	-	30	(6)	36	(1)	(36)	35
Autres impacts sur les réserves	(2)	(2)	-	43	7	36	4	(31)	35
Charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres	(737)	(727)	(10)	(1 487)	(1 491)	4	(1 816)	(1 811)	(5)
CHARGES ET PRODUITS COMPTABILISES SUR LA PERIODE	2 336	1 377	959	2 865	1 932	933	3 377	2 222	1 155

- a. Dont variation des écarts de conversion au titre de la participation dans NBC Universal de respectivement -361 millions d'euros pour les neuf premiers mois de l'exercice 2007, -473 millions d'euros pour les neuf premiers mois de l'exercice 2006 et -662 millions d'euros en 2006.

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONDENSES

Réuni au siège social le 13 novembre 2007, le Directoire a arrêté le rapport financier et les états financiers condensés des neuf premiers mois de l'exercice 2007 et présenté au Comité d'audit réuni le même jour.

Les états financiers condensés non audités des neuf premiers mois de l'exercice 2007 se lisent en complément des états financiers consolidés audités de l'exercice clos le 31 décembre 2006 tels qu'ils figurent dans le Document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 28 mars 2007 sous le numéro D.07-0240 (« Document de référence 2006 », pages 181 et suivantes) et des états financiers condensés non audités du premier semestre clos le 30 juin 2007.

Note 1 Principes comptables et méthodes d'évaluation

1.1 Comptes intermédiaires

Les comptes condensés intermédiaires des neuf premiers mois de l'exercice 2007 sont présentés et ont été préparés sur la base des dispositions de la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire », telle qu'approuvée par l'Union Européenne (UE). Ainsi, Vivendi a appliqué les mêmes méthodes comptables que dans ses états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006 (se référer notamment à la Note 1 « Principes comptables et méthodes d'évaluation » de ces états financiers, pages 191 et suivantes du Document de référence 2006) et les dispositions suivantes ont été retenues :

- Le calcul de l'impôt de la période est le résultat du produit du taux effectif annuel d'impôt estimé, appliqué au résultat comptable de la période avant impôt retraité des éléments passibles de l'impôt au taux réduit. Par exception, l'impôt au taux réduit est calculé sur la base d'imposition réelle. L'estimation du taux effectif annuel d'impôt prend notamment en considération la reconnaissance prévue sur l'exercice des actifs d'impôt différé précédemment non reconnus.
- Les charges comptabilisées sur la période au titre des rémunérations en actions, des avantages au personnel et de la participation des salariés correspondent au prorata des charges estimées de l'année, éventuellement retraité des événements non récurrents intervenus sur la période.

1.2 Nouvelles normes et interprétations IFRS applicables à compter du 1^{er} janvier 2007

Vivendi applique l'interprétation IFRIC 10 "Information financière intermédiaire et pertes de valeur (dépréciation)", celle-ci ayant été adoptée par l'UE le 1^{er} juin 2007 et publiée au Journal Officiel de l'UE le 2 juin 2007. L'interprétation IFRIC 10 stipule que les pertes de valeur affectant les écarts d'acquisition et certains actifs financiers (placements en instruments de capitaux propres "disponibles à la vente" et instruments de capitaux propres non cotés évalués au coût) comptabilisées dans les états financiers intermédiaires ne doivent pas être reprises dans des états financiers intermédiaires ou annuels ultérieurs.

Les autres nouvelles normes et interprétations IFRS applicables à compter du 1^{er} janvier 2007, décrites dans la Note 1.5 « Nouvelles normes IFRS » de l'annexe aux états financiers consolidés audités de l'exercice clos le 31 décembre 2006 (pages 203 et suivantes du Document de référence 2006), n'ont pas trouvé à s'appliquer sur les neuf premiers mois de l'exercice 2007.

1.3 Changements de présentation

Incidence des changements de présentation de certains coûts chez Groupe Canal+ à compter du 1^{er} janvier 2007

A compter du 1^{er} janvier 2007, dans le but d'aligner ses pratiques comptables avec celles des autres segments d'activité du groupe, les coûts d'acquisition et de gestion des abonnés ainsi que les coûts de distribution des programmes télévisuels encourus par Groupe Canal+ sont classés en charges administratives et commerciales et non plus en coût des ventes. Conformément aux dispositions de la norme IAS 1, Vivendi a appliqué ces changements de présentation à l'ensemble des périodes présentées : les coûts ainsi reclassés se sont élevés à respectivement 335 millions d'euros, 116 millions d'euros et 510 millions d'euros au titre des neuf premiers mois de l'exercice 2006, du troisième trimestre 2006 et de l'exercice 2006.

Note 2 Principaux mouvements de périmètre

2.1 Rapprochement industriel des activités de télévision payante en France du Groupe Canal+ et de TPS

Le rapprochement industriel des activités de télévision payante en France du Groupe Canal+ et de TPS a été réalisé le 4 janvier 2007. A cette date, TF1 et M6 ont ainsi apporté TPS en échange de 15 % (respectivement 9,9 % et 5,1 %) de Canal+ France. Parallèlement, à cette même date, Lagardère a apporté à Canal+ France sa participation de 34 % dans CanalSatellite en échange de 10,18 % de Canal+ France. A l'issue de cet apport et compte tenu du paiement en numéraire de 469 millions d'euros effectué par Lagardère en décembre 2006, Lagardère détient 20 % de Canal+ France. Ce rapprochement ainsi que les opérations préparatoires intervenues au cours du 4^e trimestre 2006 sont décrits dans la note 2.1 de l'annexe aux états financiers consolidés audités de l'exercice clos le 31 décembre 2006 tels qu'ils figurent dans le Document de référence 2006 (pages 204 et suivantes).

En résumé, l'opération s'analyse comme suit :

- Apport par TF1 et M6 de 100 % de TPS en contrepartie de 15 % de Canal+ France. Au plan comptable, cet apport s'analyse comme l'acquisition par Vivendi et Groupe Canal+ de 85 % de TPS et la cession de 15 % de Canal+ France à TF1 et M6 (y compris l'intérêt complémentaire dans CanalSatellite, acquis concomitamment auprès de Lagardère, cf. infra).
- Apport par Lagardère de 34 % de CanalSatellite et versement en numéraire de 469 millions d'euros, en contrepartie de 20 % de Canal+ France. Au plan comptable, cette opération s'analyse comme l'acquisition d'intérêts minoritaires dans CanalSatellite, société contrôlée par Canal+ France, et la cession de 20 % de Canal+ France à Lagardère (y compris TPS, acquis concomitamment auprès de TF1 et M6, cf. supra).
- Par ailleurs, Vivendi, Groupe Canal+, Lagardère, TF1, M6 sont liés par d'autres accords : options de vente accordées par Vivendi et Groupe Canal+ à TF1 et M6 sur leur participation de 15 % dans le capital de Canal+ France, option d'achat accordée par Vivendi et Groupe Canal+ à Lagardère sur 14 % du capital de Canal+ France, ainsi que certains autres engagements contractuels, non comptabilisés au bilan et présentés ci-dessous.

Au terme de cette opération, Vivendi et Groupe Canal+ détiennent 65 % de Canal+ France, Lagardère 20 %, TF1 9,9 % et M6 5,1 %. Canal+ France regroupe l'ensemble des activités de télévision à péage en France de Groupe Canal+ et TPS.

Dans les comptes condensés des neuf premiers mois de l'exercice 2007, cette opération s'est traduite par les incidences suivantes :

- Acquisition de 85 % de TPS auprès de TF1 et M6

TPS est consolidé par intégration globale par Canal+ France à compter du 4 janvier 2007, date à laquelle TF1 et M6 ont apporté à Canal+ France 100 % du capital de la société TPS Gestion, qui détient elle-même 100 % du capital de TPS. A cette date, Vivendi et Groupe Canal+ ont commencé à pouvoir exercer leurs droits d'actionnaires et donc obtenu le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle de TPS afin d'obtenir des avantages de ses activités, leur donnant ainsi le contrôle exclusif de TPS.

TF1 et M6 ont apporté au titre d'un apport en nature à Canal+ France 100 % du capital de la société TPS Gestion qui détient elle-même 100 % du capital de TPS SNC. Cet apport a été évalué à 900 millions d'euros pour 100 % de TPS.

Le prix d'acquisition de 85 % de TPS a été déterminé sur la base de la juste valeur des titres TPS apportés par TF1 et M6, augmentée des coûts directement attribuables à l'acquisition, soit 787 millions d'euros. Conformément aux normes comptables applicables aux regroupements d'entreprises, Canal+ France a procédé à l'allocation préliminaire du coût d'acquisition, afin de déterminer les justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, à partir d'analyses et d'expertises menées par la société. L'allocation définitive, qui sera finalisée dans le délai de 12 mois prescrit par les normes comptables, pourrait différer de manière significative de l'allocation préliminaire, qui s'établit comme suit :

(en millions d'euros)	4 janvier 2007
Valeur comptable des actifs et des passifs de TPS avant le rapprochement :	
Actif immobilisé et actifs de contenus (a)	112
Trésorerie et équivalents de trésorerie	81
Besoin en fonds de roulement	(210)
Provisions	(88)
Autres passifs	(13)
Valeur comptable des actifs et des passifs de TPS (A)	(118)
Ajustements de juste valeur des actifs et des passifs et passifs éventuels de TPS à la date du rapprochement (provisoire) :	
Portefeuille d'abonnés (b)	150
Marque TPS (c)	25
Passifs assumés au titre des contrats de diffusion et mise à la valeur de marché d'autres contrats à long terme (d)	(484)
Impôts différés actifs, nets	123
Total des ajustements de juste valeur des actifs et des passifs et passifs éventuels de TPS (provisoire) (B)	(186)
Juste valeur des actifs acquis et des passifs et passifs éventuels assumés de TPS (C = A + B)	(304)
Quote-part de l'actif net réévalué de TPS acquis par Vivendi auprès de TF1 et M6 (85 % x C)	(258)
Ecart d'acquisition provisoire relatif à l'acquisition de 85% de TPS auprès de TF1 et M6 (e)	1 045
Prix d'acquisition de 85 % de TPS	787

- a. Comprend essentiellement des immobilisations corporelles pour une valeur nette comptable de 58 millions d'euros, dont des décodeurs (42 millions d'euros), et des actifs de contenus (43 millions d'euros).
- b. La juste valeur du portefeuille d'abonnés repose sur une identification de tous les flux futurs associés à l'actif identifié, sur la base du portefeuille d'abonnés existant à la date d'acquisition. Les flux financiers ont été actualisés en utilisant un taux adapté qui tient notamment compte des facteurs de risques ; ce taux d'actualisation est cohérent avec celui retenu par Vivendi pour des activités similaires du Groupe Canal+. Cet actif comptabilisé en « autres immobilisations incorporelles » est amorti en fonction du taux moyen d'attrition de la base d'abonnés (« churn rate ») qui a été retenu dans le modèle d'évaluation, soit 5 ans.
- c. La juste valeur de la marque TPS a été évaluée selon la méthode d'actualisation des flux de redevances, c'est-à-dire la valeur actuelle des redevances qui auraient été versées à un tiers pour l'utilisation de la marque si le groupe n'en était pas propriétaire. Les flux financiers ont été actualisés en utilisant un taux d'actualisation cohérent avec celui retenu par Vivendi pour des activités similaires du Groupe Canal+. Compte tenu de l'arrêt de la commercialisation du bouquet sous la marque TPS, cette dernière a été intégralement dépréciée au 30 juin 2007.
- d. Correspond à des passifs assumés dans le contexte du rapprochement et portant principalement sur les contrats de diffusion, ainsi que la mise à juste valeur d'autres engagements contractuels à long terme.
- e. L'écart d'acquisition résiduel est représentatif des synergies de revenus et de coûts attendues.

- o Cession de 15 % de Canal+ France à TF1 et M6

En échange de l'apport de 85 % de TPS à Vivendi, TF1 et M6 ont reçu une participation de 15 % (respectivement 9,9 % et 5,1 %) de Canal+ France (activité de télévision à péage de Groupe Canal+ en France, y compris l'intérêt complémentaire dans CanalSatellite acquis concomitamment auprès de Lagardère) et bénéficient en outre chacune d'une option de vente à Vivendi de cette participation (cf. infra).

Au plan comptable, la cession par Vivendi de cette participation de 15 % dans Canal+ France s'est traduite par un profit de dilution de 156 millions d'euros, qui s'analyse comme la différence positive entre la valeur allouée à cette participation dans l'opération, compte tenu de la parité d'échange, et sa valeur comptable. Toutefois, cette plus-value a été directement comptabilisée en déduction de l'écart d'acquisition constaté au titre des options de vente octroyées à TF1 et M6. En effet, ce profit a été réalisé par Vivendi sur une participation sur laquelle il continue de supporter les risques liés à sa valeur, puisqu'il s'est engagé à la racheter aux cessionnaires à un prix plancher qui correspond à sa valeur prise en référence dans le cadre du rapprochement avec TPS.

- o Acquisition par Canal+ France auprès de Lagardère de 34 % de CanalSatellite

Lagardère Active a apporté au titre d'un apport en nature à Canal+ France 24 % du capital de CanalSatellite et 100 % du capital de Lagardère Télévision Holdings SA, laquelle détient 10 % du capital de CanalSatellite. Cet apport a globalement été évalué à 891 millions d'euros et rémunéré en actions Canal+ France (10,18 %) qui, avec les actions acquises le 19 décembre 2006, confèrent à Lagardère Active 20 % du capital de Canal+ France après l'ensemble des apports (y compris TPS). Au plan comptable, l'acquisition de 34 % du capital de

CanalSatellite, société contrôlée par Canal+ France, est un achat d'intérêts minoritaires, qui s'est traduit par la comptabilisation d'un écart d'acquisition de 564 millions d'euros.

- Cession de 20 % de Canal+ France à Lagardère

L'entrée de Lagardère dans le capital de Canal+ France à hauteur de 20 % s'est effectuée en deux temps : d'une part, en date du 19 décembre 2006, la cession à Lagardère Active de 9,82 % du capital de Canal+ France (sans TPS et avec 66 % de CanalSatellite, mais sur la base de la parité d'échange de l'opération réalisée le 4 janvier 2007) pour un prix de 469 millions d'euros versé en numéraire et, d'autre part, en date du 4 janvier 2007, l'attribution à Lagardère Active de 10,18 % du capital de Canal+ France (y compris TPS) en contrepartie de 34 % de CanalSatellite.

Au plan comptable, la cession de 9,82 % du capital de Canal+ France s'est traduite par une plus-value de 128 millions d'euros dans le résultat consolidé de l'exercice 2006. La dilution de Groupe Canal+ dans Canal+ France à hauteur de 10,18 % s'est traduite par une plus-value de dilution de 239 millions d'euros dans le résultat consolidé des neuf premiers mois de l'exercice 2007. L'incidence de cette opération sur la valeur de TPS dans les comptes consolidés de Vivendi s'établit comme suit :

(en millions d'euros)	Quote-part acquise auprès de TF1 et M6 (85 %)	Quote-part cédée à Lagardère (20 %)	A l'issue des opérations le 4 janvier 2007 (65 %)
Quote-part de l'actif net réévalué de TPS	(258)	61	(197)
Ecart d'acquisition provisoire relatif à l'acquisition de TPS	1 045	(241)	804
Prix d'acquisition de TPS	787	(180)	607

- Options de vente de TF1 et M6

TF1 et M6 bénéficient chacune d'une option de vente à Vivendi de leur participation dans Canal+ France. Cette option est exerçable en février 2010, au prix de marché déterminé à dire d'expert, assorti d'un prix plancher de 1 130 millions d'euros pour 15 % de Canal+ France (correspondant à une valorisation de 7,5 milliards d'euros pour 100 % de Canal+ France). Cet engagement d'achat d'intérêts minoritaires a été comptabilisé en passifs financiers à long terme le 4 janvier 2007 pour sa valeur actualisée, soit 1 001 millions d'euros, en contrepartie principalement des intérêts minoritaires négatifs pour 87 millions d'euros, et pour le solde d'un écart d'acquisition de 1 088 millions d'euros. Après déduction du profit de dilution de 156 millions d'euros constaté par Vivendi au titre de la cession de la participation de 15% dans Canal+ France à TF1 et M6 (cf. supra), l'écart d'acquisition au 4 janvier 2007 s'établit à 932 millions d'euros. La variation ultérieure de la valeur de cet engagement est comptabilisée en passifs financiers par ajustement du montant de l'écart d'acquisition. Au 30 septembre 2007, la valeur actualisée de cet engagement s'élève à 1 018 millions d'euros.

- Autres

Le remboursement de l'avance de 150 millions d'euros versée par Vivendi à TF1 et M6 en janvier 2006, ainsi que le dénouement de la garantie autonome et du gage espèces de 469 millions d'euros mis en place en décembre 2006, sont intervenus le 4 janvier 2007.

Par ailleurs, ce rapprochement se traduit par la prise en compte des engagements contractuels suivants, non comptabilisés au bilan :

- Option d'achat de Lagardère

Lagardère bénéficie d'une option d'achat portant sur un nombre d'actions permettant à Lagardère de porter sa participation à 34 % du capital de Canal+ France exerçable en octobre 2009 et dont la réalisation interviendrait à la suite de l'exercice (ou à défaut de la caducité) des options de vente de TF1 et M6, au prix de marché déterminé à dire d'expert (qui sera le même que le prix d'exercice de l'option de vente dont bénéficient TF1 et M6 dans l'hypothèse où l'une et/ou l'autre seraient exercées) assorti d'un montant minimum de 1 055 millions d'euros pour 14 % de Canal+ France, correspondant à une valorisation de 7,5 milliards d'euros pour 100 % de Canal+ France. Au 30 septembre 2007, la valeur actualisée de cet engagement reçu s'élève à 950 millions d'euros.

- Pacte d'actionnaires entre Vivendi, TF1 et M6 et accords stratégiques entre Vivendi, Groupe Canal+, Lagardère et Lagardère Active, signés le 4 janvier 2007 : se reporter à la note 19.4 « Pactes d'actionnaires » de l'annexe aux états financiers condensés non audités du 1^{er} semestre clos le 30 juin 2007.
- Engagements souscrits par Vivendi et Groupe Canal+ dans le cadre de l'autorisation du rapprochement, au titre du contrôle des concentrations, par une décision du Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie : se reporter à la note 2.1 de l'annexe aux états financiers consolidés audités de l'exercice clos le 31 décembre 2006 du Document de référence (pages 204 et suivantes).

- Garanties de passif reçues de TF1 et M6

Groupe Canal+ et Vivendi ont reçu de la part de TF1 et M6 des garanties de passif dont le montant net de franchise ne peut excéder 113 millions d'euros.

2.2 Acquisition par Maroc Telecom de 51 % du capital d'Onatel (Burkina Faso)

En décembre 2006, Maroc Telecom a acquis 51 % du capital de l'opérateur historique de télécommunications du Burkina Faso (Onatel) pour un coût d'acquisition de 222 millions d'euros (y compris frais d'acquisition) à l'issue d'un appel d'offres. Cette société est consolidée par intégration globale depuis le 1^{er} janvier 2007. L'allocation du coût d'acquisition sera finalisée dans le délai de 12 mois prescrit par les normes comptables et l'écart d'acquisition définitif pourra différer de manière significative du montant constaté présenté ci-après.

(en millions d'euros)	<u>1^{er} janvier 2007</u>
Quote-part de la situation nette acquise	41
Ecart d'acquisition provisoire	<u>181</u>
Coût d'acquisition	<u>222</u>

2.3 Acquisition par Maroc Telecom de 51 % du capital de Gabon Telecom

Le 9 février 2007, Maroc Telecom a acquis 51% du capital de l'opérateur historique de télécommunications du Gabon. Gabon Telecom SA, est consolidée par intégration globale depuis le 1^{er} mars 2007. L'allocation du coût d'acquisition sera finalisée dans le délai de 12 mois prescrit par les normes comptables et l'écart d'acquisition pourra différer de manière significative du montant constaté présenté ci-après.

(en millions d'euros)	<u>1^{er} mars 2007</u>
Quote-part de la situation nette acquise	22
Ecart d'acquisition provisoire	<u>5</u>
Coût d'acquisition	<u>27</u>

2.4 Acquisition par UMG des activités d'édition musicale de BMG

Le 6 septembre 2006, Universal Music Group (UMG) a signé un accord ferme avec Bertelsmann AG pour l'acquisition de 100 % de BMG Music Publishing (BMGP). Le 15 décembre 2006, UMG a versé en numéraire 1 639 millions d'euros à Bertelsmann AG. Le 25 mai 2007, suite à l'autorisation de la Commission européenne, UMG a finalisé l'acquisition de BMGP, consolidée par intégration globale depuis cette date. Le prix d'acquisition s'élève à 1 642 millions d'euros, compte tenu de la trésorerie générée par BMGP sur la période entre le 1^{er} juillet 2006 et le 25 mai 2007 et des frais d'acquisition capitalisés.

Conformément aux normes comptables applicables aux regroupements d'entreprises, UMG a initié un processus d'évaluation de la juste valeur des actifs acquis et des passifs encourus ou assumés. Les principaux actifs acquis sont des droits et catalogues musicaux, ainsi que des contrats d'artistes, dont l'évaluation est en cours avec l'aide d'experts indépendants. A titre préliminaire, la différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur des actifs acquis qui ont été déjà évalués a été comptabilisée en écart d'acquisition pour 1 649 millions d'euros. L'allocation du coût d'acquisition sera finalisée dans le délai de 12 mois prescrit par les normes comptables.

Dans le cadre de l'autorisation de l'acquisition, la Commission européenne a imposé à UMG la cession de certains droits d'auteurs acquis auprès de Bertelsmann AG ou antérieurement détenus par UMG.

2.5 Acquisition par SFR des activités téléphonie fixe et ADSL de Télé2 France

Le 2 octobre 2006, SFR a signé un accord avec le Groupe Tele2 AB pour l'acquisition des activités téléphonie fixe et ADSL de Télé2 France. L'acquisition a été réalisée le 20 juillet 2007 pour une valeur d'entreprise (à trésorerie et dette nulles) de 345 millions d'euros. Au plan comptable, le coût d'acquisition de cette société s'établit à 367 millions d'euros (y compris frais d'acquisition). L'écart d'acquisition provisoire s'élève à 289 millions d'euros. L'allocation du coût d'acquisition sera finalisée dans le délai de 12 mois prescrit par les normes comptables et l'écart d'acquisition définitif pourra différer de manière significative du montant constaté.

2.6 Acquisition par UMG de Sanctuary Group Plc.

Le 15 juin 2007, UMG a lancé une offre publique d'achat sur le capital de The Sanctuary Group plc (« Sanctuary »), société cotée au London Stock Exchange. Sanctuary est une maison de disques internationale dont l'activité recouvre la vente de musique enregistrée, le merchandising et la prestation de services aux artistes. Le 2 août 2007, UMG a déclaré l'offre totalement inconditionnelle et a obtenu le

contrôle de Sanctuary après avoir reçu l'accord d'actionnaires qui représentent 60 % du capital de Sanctuary, et avoir procédé à l'acquisition complémentaire sur le marché de 30 % du capital pour un montant de 13 millions de livres sterling (19 millions d'euros). Sanctuary est sortie de la cote à la Bourse de Londres le 3 septembre 2007 et conformément à la réglementation anglaise, UMG a acquis les actions restant en circulation obtenant ainsi 100 % de contrôle le 27 septembre 2007. A l'issue de ces opérations, le coût total de l'acquisition de Sanctuary s'élève à 119 millions de livres sterling (178 millions d'euros), dont 50 millions de livres sterling (75 millions d'euros) versés en numéraire (y compris frais d'acquisition) et 69 millions de livres sterling (103 millions d'euros) au titre de l'endettement financier net de Sanctuary. Cette société est consolidée par intégration globale depuis le 2 août 2007. L'écart d'acquisition provisoire s'élève à 197 millions d'euros. L'allocation du coût d'acquisition sera finalisée dans le délai de 12 mois prescrit par les normes comptables et l'écart d'acquisition définitif pourra différer de manière significative du montant constaté.

Note 3 Information sectorielle

L'activité de Vivendi s'articule autour de cinq métiers du divertissement : Universal Music Group, Groupe Canal+, SFR, Maroc Telecom et Vivendi Games.

Comptes de résultat condensés

Sur neuf mois au 30 septembre 2007

(en millions d'euros)

	Universal Music Group	Groupe Canal+	SFR	Maroc Telecom	Vivendi Games	Holding & Corporate	Activités non stratégiques	Éliminations	Total Vivendi
Chiffre d'affaires réalisé avec des tiers	3 256	3 209	6 642	1 810	716	-	10	-	15 643
Chiffre d'affaires réalisé avec d'autres segments	9	22	5	9	-	-	-	(45)	-
Chiffre d'affaires	3 265	3 231	6 647	1 819	716	-	10	(45)	15 643
Charges d'exploitation hors amortissements et dépréciations des immobilisations	(2 879)	(2 557)	(3 923)	(762)	(517)	(97)	(22)	45	(10 712)
Sous-total (EBITDA)	386	674	2 724	1 057	199	(97)	(12)	-	4 931
Coûts de restructuration	(17)	(29)	-	9	1	(1)	(1)	-	(38)
Résultat de cession d'actifs corporels et incorporels	1	(1)	(16)	11	(1)	-	(1)	-	(7)
Autres éléments opérationnels non récurrents	-	-	(1)	-	-	117	16	-	132
Amortissements d'immobilisations corporelles	(35)	(90)	(381)	(181)	(31)	(4)	(6)	-	(728)
Amortissements d'immobilisations incorporelles hors ceux liés aux regroupements d'entreprises	-	(45)	(260)	(45)	(8)	(1)	-	-	(359)
Résultat opérationnel ajusté (EBITA)	335	509	2 066	851	160	14	(4)	-	3 931
Amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	(139)	(23)	-	(17)	-	-	-	-	(179)
Dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	-	(25)	(8)	-	-	-	-	-	(33)
Résultat opérationnel (EBIT)	196	461	2 058	834	160	14	(4)	-	3 719
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence									248
Coût du financement									(124)
Produits perçus des investissements financiers									5
Autres charges et produits financiers									(51)
Impôt sur les résultats									(724)
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession									-
Résultat net									3 073
<i>Dont</i>									
Résultat net, part du groupe									2 104
Intérêts minoritaires									969

La quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence comprend principalement la quote-part dans le résultat net de NBC Universal (197 millions d'euros), participation classée dans le segment Holding & Corporate.

Sur neuf mois au 30 septembre 2006

(en millions d'euros)

	Universal Music Group	Groupe Canal+	SFR	Maroc Telecom	Vivendi Games	Holding & Corporate	Activités non stratégiques	Éliminations	Total Vivendi
Chiffre d'affaires réalisé avec des tiers	3 287	2 668	6 495	1 547	478	-	24	-	14 499
Chiffre d'affaires réalisé avec d'autres segments	11	44	2	7	-	-	-	(64)	-
Chiffre d'affaires	3 298	2 712	6 497	1 554	478	-	24	(64)	14 499
Charges d'exploitation hors amortissements et dépréciations des immobilisations	(2 818)	(2 255)	(3 781)	(645)	(367)	(43)	(23)	64	(9 868)
Sous-total (EBITDA)	480	457	2 716	909	111	(43)	1	-	4 631
Coûts de restructuration	(10)	1	-	(30)	(2)	(1)	-	-	(42)
Résultat de cession d'actifs corporels et incorporels	-	9	(12)	-	1	1	-	-	(1)
Autres éléments opérationnels non récurrents	1	(1)	1	-	(1)	(3)	67	-	64
Amortissements d'immobilisations corporelles	(38)	(78)	(376)	(149)	(18)	(5)	(11)	-	(675)
Amortissements d'immobilisations incorporelles hors ceux liés aux regroupements d'entreprises	-	(50)	(234)	(39)	(5)	(1)	-	-	(329)
Résultat opérationnel ajusté (EBITA)	433	338	2 095	691	86	(52)	57	-	3 648
Amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	(149)	-	-	(18)	-	-	-	-	(167)
Dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat opérationnel (EBIT)	284	338	2 095	673	86	(52)	57	-	3 481
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence									245
Coût du financement									(161)
Produits perçus des investissements financiers									51
Autres charges et produits financiers									218
Impôt sur les résultats									518
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession									-
Résultat net									4 352
<i>Dont</i>									
Résultat net, part du groupe									3 423
Intérêts minoritaires									929

Note 4 Charges et produits des activités financières

4.1 Coût du financement

(en millions d'euros)

	Sur neuf mois au 30 septembre		Exercice clos le 31 décembre 2006
	2007	2006	
Charges d'intérêts sur les emprunts	(233)	(210)	(286)
Capitalisation des intérêts liés à l'acquisition de BMGP	25	-	3
Produits d'intérêts de la trésorerie	84	49	80
Coût du financement au taux d'intérêt nominal	(124)	(161)	(203)
<i>Effet du coût amorti sur les emprunts (a)</i>	<i>(21)</i>	<i>(16)</i>	<i>(26)</i>
Coût du financement au taux d'intérêt effectif	(145)	(177)	(229)

- a. L'effet du coût amorti sur les emprunts est comptabilisé en autres charges financières (se reporter à la Note 4.3 ci-après). Cet effet représente l'écart entre le taux d'intérêt nominal et le taux d'intérêt effectif.

4.2 Produits perçus des investissements financiers

(en millions d'euros)

	Sur neuf mois au 30 septembre		Exercice clos le 31 décembre 2006
	2007	2006	
Dividendes reçus de participations non consolidées	1	36	36
Intérêts reçus sur les prêts et avances en compte courant	4	15	18
Produits perçus des investissements financiers	5	51	54

4.3 Autres charges et produits financiers

(en millions d'euros)	Sur neuf mois au 30 septembre		Exercice clos le 31
	2007	2006	décembre 2006
Plus-value de cession d'activités	255 (a)	58	189
Moins-value de cession d'activités	(27)	(87)	(104)
Plus-value de cession d'investissements financiers	2	909 (b)	932 (b)
Moins-value de cession d'investissements financiers	(184) (c)	(597) (d)	(631) (d)
Composante financière du coût des régimes d'avantages au personnel	(22)	(25)	(32)
Effet du coût amorti sur les emprunts	(21)	(16)	(26)
Variation de valeur des instruments dérivés	9	10	24
Effet de désactualisation des passifs	(60) (e)	(10)	(15)
Autres	(3)	(24)	(26)
Autres charges et produits financiers	(51)	218	311

- Comprend la plus-value de dilution (239 millions d'euros) liée à la cession de 10,18 % de Canal+ France à Lagardère (se reporter à la Note 2.1).
- Comprend la plus-value de cession de la participation résiduelle de 5,3 % du capital de Veolia Environnement pour 834 millions d'euros.
- Comprend la dépréciation intégrale de la participation minoritaire de 19,7 % dans la société Amp'd (75 millions de dollars) et du prêt afférent (10 millions de dollars) pour un montant total de 65 millions d'euros, cette société s'étant placée sous la protection du chapitre 11 du Code américain des faillites le 1^{er} juin 2007. Le 23 juillet 2007, la société s'est mise en liquidation en vertu du chapitre 7 du Code américain des faillites.
- Comprend la moins-value liée à la mise à valeur zéro des titres PTC (-496 millions d'euros). Se reporter aux Notes 2.4 «Participation dans PTC» et 15.1 «Variation des actifs disponibles à la vente» de l'annexe aux Etats financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006 tels qu'ils figurent dans le « Document de référence 2006 » (respectivement pages 208 et suivantes et page 236).
- Correspond principalement à l'effet de désactualisation des passifs constatés dans le cadre du rapprochement des activités de télévision payante en France du Groupe Canal+ et de TPS. En effet, conformément aux normes comptables, lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les actifs et passifs financiers (principalement les créances et dettes d'exploitation ainsi que les provisions) sont initialement comptabilisés au bilan pour la valeur actualisée des produits et dépenses attendus, respectivement. A chaque clôture ultérieure, la valeur actualisée de l'actif ou du passif financier est ajustée afin de tenir compte du passage du temps.

Note 5 Impôt

(en millions d'euros)	Sur neuf mois au 30 septembre		Exercice clos le 31
	2007	2006	décembre 2006
(Charge) / produit d'impôt :			
Incidence du régime du bénéfice mondial consolidé	397 (a)	447	561
Règlement du litige sur les actions DuPont	-	1 019	1 082
Autres composantes de l'impôt	(1 121)	(948)	(1 096)
Impôt sur les résultats	(724)	518	547

- Correspond à 75 % de l'économie d'impôt attendue au titre de l'exercice 2008.

Note 6 Réconciliation du résultat net, part du groupe au résultat net ajusté

(en millions d'euros)	3e trimestres clos le 30 septembre		Sur neuf mois au 30 septembre		Exercice clos le 31 décembre 2006
	2007	2006	2007	2006	
	Résultat net, part du groupe (a)	578	1 561	2 104	
<i>Ajustements</i>					
Amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	59	54	179	167	223
Dépréciation des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises (a)	2	-	33	-	-
Autres charges et produits financiers (a)	128	(737)	51	(218)	(311)
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession (a)	-	-	-	-	-
Variation de l'actif d'impôt différé lié au bénéfice mondial consolidé	2	(3)	6	(10)	43
Éléments non récurrents de l'impôt	30	(120)	30	(1 186) (b)	(1 284) (b)
Impôt sur les ajustements	(21)	(24)	(81)	(65)	(83)
Intérêts minoritaires sur les ajustements	(57)	-	(75)	(2)	(7)
Résultat net ajusté	721	731	2 247	2 109	2 614

- Tels que présentés au compte de résultat condensé.
- Correspond au retournement des passifs d'impôt afférents à des risques éteints sur la période.

Note 7 Résultat par action

	3e trimestres clos le 30 septembre				Sur neuf mois au 30 septembre				Exercice clos le 31 décembre 2006	
	2007		2006		2007		2006		De base	Dilué
	De base	Dilué	De base	Dilué	De base	Dilué	De base	Dilué		
Résultat (en millions d'euros)										
Résultat net, part du groupe	578	578	1 561	1 561	2 104	2 104	3 423	3 423	4 033	4 033
Résultat net ajusté	721	721	731	731	2 247	2 247	2 109	2 109	2 614	2 614
Nombre d'actions (en millions)										
Nombre d'actions moyen pondéré en circulation (a)	1 162,3	1 162,3	1 154,0	1 154,0	1 157,7	1 157,7	1 152,9	1 152,9	1 153,4	1 153,4
Effet dilutif potentiel lié aux rémunérations payées en actions	-	7,5	-	9,4	-	7,7	-	9,5	-	9,0
Nombre d'actions moyen pondéré ajusté	1 162,3	1 169,8	1 154,0	1 163,4	1 157,7	1 165,4	1 152,9	1 162,4	1 153,4	1 162,4
Résultat par action (en euros)										
Résultat net, part du groupe par action	0,50	0,49	1,35	1,34	1,82	1,81	2,97	2,94	3,50	3,47
Résultat net ajusté par action	0,62	0,62	0,63	0,63	1,94	1,93	1,83	1,81	2,27	2,25

Le résultat net des activités cédées ou en cours de cession est nul sur les périodes présentées. Le résultat net des activités, part du groupe correspond ainsi au résultat net, part du groupe.

- Net des titres d'autocontrôle (1 129 564 titres au 30 septembre 2007).

Note 8 Retraitements du tableau des flux de trésorerie condensés

(en millions d'euros)	Sur neuf mois au 30 septembre		Exercice clos le 31 décembre 2006
	2007	2006	
Éléments relatifs aux activités opérationnelles sans incidence sur la trésorerie			
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	1 300	1 171	1 580
Variation des provisions nettes	(135)	(80)	80
Autres éléments du résultat opérationnel sans incidence sur la trésorerie	(3)	(2)	11
Éléments relatifs aux activités d'investissement et de financement			
Résultat sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	7	1	32
Retraitements	1 169	1 090	1 703

Note 9 Obligations contractuelles et autres engagements

La présente note se lit en complément des informations relatives aux engagements donnés et reçus et actifs et passifs éventuels au 31 décembre 2006, tels que décrits dans la Note 29 « Engagements » de l'annexe aux états financiers consolidés audités de l'exercice clos le 31 décembre 2006 tels qu'ils figurent dans le Document de référence 2006 (pages 270 et suivantes) et leur mise à jour au 30 juin 2007 présentée dans la Note 19 « Obligations contractuelles et autres engagements » aux états financiers condensés non audités du premier semestre clos le 30 juin 2007.

Les principaux engagements contractés ou amendés sur le troisième trimestre 2007 et leur incidence sur les états financiers sont décrits ci-après.

Actif éventuel : Vivendi obtient gain de cause devant le Tribunal arbitral international-CIRDI dans le contentieux Tucuman (Argentine). La sentence arbitrale a été rendue le 20 août 2007 en faveur de Vivendi et de sa filiale argentine Compañía de Aguas de Aconquija par le Centre International pour le Règlement des Différends relatifs aux Investissements (CIRDI), dans le cadre d'un contentieux né en 1996, relatif à la concession d'eau de la Province argentine de Tucuman, détenue en 1995 et résiliée en 1997. Le tribunal a accordé à Vivendi et à sa filiale 105 millions de dollars à titre de dommages, plus intérêts et frais.

Opération en cours au 30 septembre 2007 : Projet d'acquisition de Debitel France et de sa filiale de distribution Videlec. Le 19 juillet 2007, CID, société détenue par SFR à 40 %, a signé un accord avec Debitel AG pour l'acquisition de Debitel France (140 000 clients), et de sa filiale de distribution Videlec (63 boutiques). Cette opération est soumise à l'approbation des autorités de la concurrence.

Note 10 Litiges

Dans le cours normal de ses activités, Vivendi est mis en cause dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et administratives.

La description de certains litiges dans lesquels Vivendi ou des sociétés de son groupe sont défendeurs est présentée dans le Document de référence 2006 (pages 278 et suivantes). Les paragraphes ci-après constituent une mise à jour de ces litiges au 13 novembre 2007, date de la réunion du Directoire arrêtant les comptes des neuf premiers mois de l'exercice 2007.

À la connaissance de la société, il n'existe pas d'autre litige, arbitrage ou fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la société et du groupe.

Enquête de l'AMF à l'occasion de l'émission d'ORA en novembre 2002

Le 18 janvier 2005, Vivendi a reçu une notification de griefs émise par l'AMF à la suite de l'enquête ouverte sur les mouvements observés sur le marché du titre Vivendi à l'occasion de l'émission d'obligations remboursables en actions en novembre 2002. Le 7 juin 2007, la Commission des sanctions de l'AMF a décidé de mettre Vivendi hors de cause dans cette affaire.

Securities class action aux Etats-Unis

Depuis le 18 juillet 2002, seize recours ont été déposés contre Vivendi, Jean-Marie Messier et Guillaume Hannezo devant le tribunal du District sud de New York et le tribunal du District central de Californie. Le tribunal de New York a décidé, le 30 septembre 2002, de regrouper ces réclamations sous la forme d'un recours unique « In re Vivendi Universal SA Securities Litigation » qu'il a placé sous sa juridiction.

Les plaignants reprochent aux défendeurs d'avoir enfreint, entre le 30 octobre 2000 et le 14 août 2002, certaines dispositions des Securities Exchange Acts de 1933 et 1934 notamment en matière de communication financière. Le 7 janvier 2003, ils ont formé un recours collectif dit consolidated class action, susceptible de bénéficier à d'éventuels groupes d'actionnaires. Des dommages-intérêts sont réclamés mais sans montant précisé. Vivendi conteste ces griefs.

La procédure de recherche de preuves, d'échanges de documents et d'audition des témoins (« Discovery ») s'est achevée le 30 juin 2007.

En parallèle, le juge a décidé le 22 mars 2007, dans le cadre de la procédure de certification des plaignants potentiels (« class certification »), que les personnes de nationalités américaine, française, anglaise et hollandaise ayant acheté ou acquis des actions ordinaires ou des ADS Vivendi (anciennement Vivendi Universal SA) entre le 30 octobre 2000 et le 14 août 2002 pourraient intervenir dans cette action collective. Vivendi a fait appel de cette décision le 9 avril 2007. Le 8 mai 2007, la Cour d'appel fédérale pour le Second Circuit a rejeté la demande d'examen, à ce stade de la procédure, de la demande d'appel formée par Vivendi et certains plaignants contre la décision de certification rendue le 22 mars 2007. Le 6 août 2007, Vivendi a fait appel de cette décision devant la Cour Suprême des Etats-Unis. Cet appel a été rejeté le 9 octobre 2007.

Depuis la décision du 22 mars 2007, plusieurs actions nouvelles à titre individuel ont été initiées contre Vivendi sur les mêmes fondements.

Elektrim Telekomunikacja

Vivendi est aujourd'hui actionnaire à hauteur de 51 % dans Telco et Carcom, deux sociétés de droit polonais qui détiennent directement et indirectement 51 % du capital de Polska Telefonia Cyfrowa Sp. Z.o.o. (PTC), un des premiers opérateurs de téléphonie mobile en Pologne. Ces participations font l'objet de nombreux contentieux dont les principales mises à jour sont décrites ci-après.

La procédure au fond devant les tribunaux polonais

A la suite de la Sentence de Vienne, Telco a initié en décembre 2004 à Varsovie une instance au fond visant à obtenir un jugement déclaratif confirmant qu'il est propriétaire des titres PTC. Le 22 mai 2007, la demande de Telco a été déclarée irrecevable. Telco a fait appel de cette décision.

La procédure devant le Registre du commerce et des sociétés de Varsovie

A la suite de la décision de la Cour de cassation polonaise du 18 janvier 2007, Telco a déposé une demande visant à se faire réinscrire au KRS en qualité d'actionnaire de PTC. Cette demande a été rejetée en première instance le 11 mai 2007, le KRS estimant qu'il subsistait des doutes sur le droit de propriété de Telco sur les actions PTC. Cette décision a été confirmée le 21 août 2007 par la Cour d'appel de Varsovie.

Arbitrages à Vienne

Le 12 juin 2007, Deutsche Telekom (DT) a lancé un arbitrage à Vienne contre Vivendi, VTI, Carcom et Elektrim Autoinvest. DT considère que les défendeurs ont commis une faute en s'opposant à la mise en œuvre en Pologne de la Sentence de Vienne et réclame des dommages et intérêts d'un montant minimum de 1,2 milliard d'euros.

Le 5 juillet 2007, DT a lancé un arbitrage à Vienne contre Carcom. DT considère que Carcom a violé le pacte d'actionnaires PTC en soutenant Telco et en s'opposant à la mise en œuvre en Pologne de la Sentence de Vienne, et réclame en conséquence une option d'achat sur la participation de Carcom dans PTC (1,9%).

Faillite d'Elektrim

Le 10 août 2007, Elektrim a demandé l'ouverture d'une procédure de faillite. Le 21 août 2007, le Tribunal régional de Varsovie a fait droit à cette demande et ouvert une procédure de redressement judiciaire à l'encontre d'Elektrim.

Demande de T-Mobile

Par lettre en date du 28 août 2007, T-Mobile Deutschland a formulé à Telco une demande de dommages et intérêts d'un montant d'environ 3,5 milliards d'euros au titre de prétendus agissements fautifs dans le cadre du différend relatif aux actions PTC.

Telco entend contester l'ensemble des allégations à l'appui de la demande de T-Mobile, qu'elle estime non fondées.

Procédure de faillite à l'encontre d'Elektrim Telekomunikacja

Le 22 octobre 2007, Elektrim a déposé au Tribunal de Commerce de Varsovie une demande visant à obtenir l'ouverture d'une procédure de faillite à l'encontre d'Elektrim Telekomunikacja (Telco). Elektrim réclame le paiement de différentes créances d'un montant total d'environ 60 millions d'euros. Telco étudie les suites à donner à cette réclamation.

Conseil de la concurrence – marché de la téléphonie mobile

Le 1^{er} décembre 2005, les trois opérateurs de téléphonie mobile français ont été condamnés par le Conseil de la concurrence dans un dossier concernant le fonctionnement du marché de la téléphonie mobile durant la période 2000-2002. L'amende versée par SFR, qui s'élève à 220 millions d'euros, a été comptabilisée en charges et payée au cours de l'exercice 2005. SFR a fait appel de cette décision le 9 février 2006. Le 12 décembre 2006, la Cour d'appel de Paris a confirmé la décision du Conseil de la concurrence et rejeté la demande de saisine du Parquet présentée par l'association UFC-Que choisir.

Le 11 janvier 2007, à l'instar de Bouygues Telecom et Orange, SFR s'est pourvu en cassation. La Chambre commerciale de la Cour de cassation dans un arrêt en date du 29 juin 2007 a prononcé une cassation partielle de l'arrêt rendu le 12 décembre 2006, en ce qu'il retenait des faits d'entente en raison d'échanges d'informations de 1997 à 2003 et infligeait, sur ce fondement, des sanctions pécuniaires. L'affaire a été renvoyée devant la Cour d'appel de Paris, autrement composée.

SFR fait l'objet, en relation avec cette condamnation, de procédures contentieuses de clients et d'associations de consommateurs devant le Tribunal de commerce de Paris. Contestant leur bien-fondé, SFR n'est pas en mesure de déterminer l'incidence éventuelle du dénouement de ces procédures.

Par ailleurs, SFR fait l'objet d'autres procédures contentieuses liées au droit de la concurrence, procédures souvent communes avec d'autres opérateurs de téléphonie. SFR n'étant pas en mesure de déterminer l'incidence éventuelle du dénouement de ces procédures, la société n'a, en conséquence, pas comptabilisé de provision à ce titre.

Réclamation contre une ancienne filiale de Seagram

Une ancienne filiale de Seagram, cédée en décembre 2001 aux sociétés Diageo PLC et Pernod Ricard SA, ainsi que ces dernières et certaines de leurs filiales, font l'objet d'une réclamation de la République de Colombie et de certaines de ses provinces devant le Tribunal de Première Instance du District Est de New York, pour de prétendues pratiques illicites qui auraient eu un effet anti-concurrentiel en Colombie. Vivendi, qui n'est pas partie à cette affaire, pourrait, sous réserve de ses droits, voir ses engagements appelés au titre des garanties données aux acquéreurs de son ancienne filiale, lesquels contestent l'ensemble des allégations de la République de Colombie.

Note 11 Événements postérieurs à la clôture

Les principaux événements intervenus depuis le 30 septembre 2007 sont les suivants :

Accord entre Vivendi et la Caisse de Dépôt et de Gestion du Maroc - Le 25 octobre 2007, Vivendi et la Caisse de Dépôt et de Gestion du Maroc ont annoncé un accord stratégique en deux volets : la Caisse de Dépôt et de Gestion deviendra actionnaire de Vivendi à hauteur de 0,6 % et Vivendi va acquérir auprès de la Caisse de Dépôt et de Gestion 2 % du capital de Maroc Telecom, ce qui portera ainsi sa participation de 51 % à 53 %. Cette opération prendra la forme d'un échange de titres, la Caisse de Dépôt et de Gestion recevant des actions Vivendi préalablement acquises sur le marché. Vivendi a lancé un programme de rachat de 7 118 181 actions à compter du 6 novembre 2007 et pour une durée maximale de 15 jours de bourse.